



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.15
15 octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 15e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 1er octobre 1990, à 15 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. THOMPSON (Fidji)
(Vice-Président)

Allocution de S. E. M. Guillermo Endara Galimany, Président de la République du Panama

Allocution de S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda

Allocution de S. E. M. Alfredo Félix Cristiani Burkard, Président de la République d'El Salvador

Allocution de S. E. M. Carlos Andrés Pérez, Président de la République du Venezuela

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

- M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)
- M. Sani Bako (Niger)
- M. Al-Khalifa (Bahreïn)

La séance est ouverte à 15 h 20.

ALLOCATION DE S. E. M. GUILLERMO ENDARA GALIMANY, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU PANAMA

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocutioa du Président de la République du Panama.

S. E. M. Guillermo Endara Galimany, Président du Panama, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République du Panama, S. E. M. Guillermo Endara Galimany, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président ENDARA GALIMANY (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je dois déclarer, avant tout, combien nous sommes heureux de l'élection de M. Guido de Marco à la présidence de l'Assemblée générale. Je dois également féliciter le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, du travail qu'il a accompli pour la paix et le renouveau de cette organisation. Nous nous réjouissons également de l'admisssion de la Namibie et du Liechtenstein aux Nations Unies en tant que membres de plein droit.

Pour la première fois en 22 ans, le peuple panaméen est représenté - réellement et légitimement - à cette tribune mondiale. Depuis 1968, lorsqu'un dirigeant qui venait d'être élu par son peuple a été victime d'un brutal coup d'Etat militaire, et la fin de l'année dernière, la force des armes ou la menace constante de son usage ont maintenu le peuple panaméen dans la soumission et usuré le gouvernement de mon pays. Les notions de justice, de morale, de bien commun, de développement et de démocratie avaient pendant toutes ces années le contenu que leurs usurpateurs voulaient bien leur donner. Elles n'avaient pas leur véritable signification qui est inscrit dans la conscience du peuple et dans les valeurs de la nation.

Le 7 mai dernier, les Panaméens se sont rendus aux urnes, massivement et dans l'ordre, faisant preuve d'un civisme exemplaire. Il s'agissait d'élections organisées par la dictature militaire épuisée et répudiée, qui pensait - en vain - pouvoir s'accrocher au pouvoir par la ruse et la contrainte avant et pendant le référendum populaire. Le peuple s'est prononcé de façon écrasante contre le régime dictatorial et en faveur de la démocratie, de la liberté et de l'espoir.

Le Président Endara Galimany

Du haut de cette tribune et au nom de tous les Panaméens, je tiens aujourd'hui à remercier tous les peuples frères, tous les gouvernements, toutes les institutions internationales et toutes les personnes de bonne volonté qui, par leur présence dans notre pays, ont contrôlé les résultats des élections de mai et qui, par leur autorité morale, ont renforcé notre esprit de lutte.

Mais lorsque la fraude, la contrainte et la ruse éhontée se sont révélées insuffisantes pour affaiblir le désir de changement, manifesté clairement pendant les élections, la tyrannie a tourné à la farce. Par une décision arrogante et effrontée, le Gouvernement a annulé les élections. Il a dit au peuple que les élections qu'il avait lui-même entièrement organisées n'étaient pas valides. Ainsi, d'un coup de plume, par un décret vide de tout contenu juridique ou moral, on a bafoué les valeurs éthiques et civiques les plus chères aux Panaméens.

Le reste de l'histoire est connue. Davantage de violence, de persécutions, d'autres exils encore. Assassinats, brimades et violations des droits de l'homme. Qu'il est triste et accablant pour le peuple panaméen de se trouver seul! La communauté internationale n'a pas compris l'importance vitale qu'avait notre lutte pour nous. Elle ne la voyait pas, dans toute sa dimension, comme un exemple lamentable pour d'autres peuples! La diplomatie internationale nous donnait le choix entre l'acceptation des conditions qu'imposait le gouvernement illégitime pour se maintenir au pouvoir et le carnage qui résulterait d'une guerre civile entre un peuple sans défense et une armée bien équipée. Seule une poignée de pays frères, qui comprenaient pleinement les souffrances de notre peuple et ses aspirations légitimes, nous ont aidés.

Lorsque l'effronterie et l'arrogance cédaient le pas à la folie, le dénouement final irrémédiable s'est produit. Avec tous les droits constitutionnels, légaux et moraux que le mandat populaire nous avait accordés à une majorité écrasante quelques mois plus tôt, nous avons pu accéder au pouvoir dans des conditions tout à fait chaotiques. Il n'existait pas d'institutions fondamentales sur lesquelles un gouvernement démocratique pouvait s'appuyer. Il n'existait pas d'organisme pouvant assurer ne serait-ce que le minimum d'ordre public nécessaire. Il n'existait pas d'organe législatif, car sa réorganisation dans l'ordre avait été empêchée.

Le Président Endara Galimany

La Cour suprême de justice se trouvait décapitée. Les caisses de l'Etat avaient été pratiquement vidées, étant donné que les fonds publics étaient contrôlés par des militaires et directement dépensés par eux. Les fonctionnaires ne recevaient pas la totalité de leur traitement, ni en temps.

Le paiement de la dette publique avait été complètement négligé au cours des trois dernières années et, en conséquence, toutes les sources de nouveaux crédits avaient disparu. L'instabilité politique au cours des dernières années, jointe aux sanctions économiques imposées au Gouvernement de Panama par celui des Etats-Unis d'Amérique en 1988, a entraîné une dépression subite de l'économie nationale, qui a vu son produit national brut baisser de 16 %, au cours de cette seule année. Les revenus fiscaux furent réduits de moitié. Le taux de chômage s'est élevé à 18 %, un chiffre jamais enregistré jusque-là dans notre histoire.

Le chômage est devenu le problème le plus grave que nous ayons à affronter. La diminution ou l'absence de ressources a empêché de satisfaire les besoins essentiels de la population dans l'ensemble du pays. Quarante-cinq pour cent de notre population sont considérés comme pauvres. La grande majorité des enfants vivent dans des foyers pauvres. La pauvreté et le chômage frappent plus durement les femmes jeunes, entre 15 et 24 ans.

Il existe une grande pénurie de logements, qui se reflète dans une diminution croissante des commodités et une promiscuité déshumanisante. Les difficultés de financement pour la construction de logements destinés à la population de faibles ressources ont entraîné la prolifération de ce que l'on a appelé les "quartiers d'urgence".

Le manque d'investissements, tant dans les domaines de la santé que de l'éducation, principalement au cours des dernières années, a eu pour conséquence une détérioration des services rendus aux personnes de faibles ressources. La malnutrition, le manque d'eau potable et la qualité insuffisante de l'enseignement sont des problèmes que nous avons hérités de la dictature et de la situation difficile que nous avons connue ces dernières années.

Je dois constater avec peine que les problèmes qui se posent dans le domaine social affectent principalement les enfants, les jeunes, les femmes, les indigents et les personnes du troisième âge.

Je veux m'exprimer aujourd'hui au nom de nos peuples. Je souhaite faire entendre aux représentants de tous les pays du monde la voix du peuple panaméen qui

Le Président Endara Galimany

souffre mais qui conserve l'espoir; la voix du paysan qui travaille du matin jusqu'à la nuit, sous le soleil brûlant ou la pluie tropicale, pour pouvoir survivre dans sa pauvreté; la voix du travailleur, accoutumé à un dur labeur, qui recherche un travail décent qu'il lui reste encore à trouver; la voix de la mère qui met ses enfants au lit sans avoir pu leur donner à manger; la voix de l'enfant qui vend des journaux, ou du petit cirreur de bottes ou de l'enfant qui offre n'importe quoi à un coin de rue pour apporter une croûte de pain à sa famille, privé d'une véritable enfance et d'éducation, forcé de devenir adulte avant l'âge; la voix du malade privé de médicaments, la voix du pauvre qui n'a ni toit au-dessus de la tête, ni lit pour dormir ni abri pour la nuit.

Telles sont les voix que je souhaite faire entendre dans cette enceinte, qui abrite la conscience de l'humanité. C'est la bannière que je souhaite lever. C'est le cri que je veux faire entendre dans tous les coins du monde : il y a de la souffrance dans le monde et nous devons y mettre fin.

Heureusement, au Panama, souffle une brise fraîche qui nous remplit d'espérance et d'optimisme. On y respire un air de liberté dans une ambiance de démocratie. Les Panaméens tiennent aujourd'hui leur destin entre leurs mains. Les institutions démocratiques fonctionnent. La démocratie se doit de répondre aux besoins matériels et spirituels du peuple panaméen.

Les trois pouvoirs de l'Etat, dûment établis, travaillent indépendamment l'un de l'autre, conscients qu'ils sont que la concentration du pouvoir est un danger que nous devons éviter à tout prix.

Nous avons aboli l'armée, parce que le peuple panaméen n'en veut plus et désire encore moins en supporter le coût. Il y a quelques jours à peine, par une décision sans précédent dans notre histoire, les autorités civiles ont proclamé la mise à la retraite de 142 officiers qui avaient fait partie de l'ancienne armée.

Nous sommes ainsi en train de démilitariser les services chargés de maintenir l'ordre public. Aujourd'hui au Panama, il n'existe plus de généraux ni de colonels. Pas plus que de lieutenants-colonels.

Une pleine liberté d'expression et un respect total des droits de l'homme sont garantis. Les prisons n'abritent que des délinquants de droit commun. Ne vivent hors de leur patrie que les seuls Panaméens qui ont choisi de le faire.

Dans le domaine économique, nous commençons déjà à sentir dans le pays un renouveau des énergies jusqu'ici bridées. La confiance renaît à l'intérieur comme

Le Président Endara Galimany

à l'extérieur. Dans le secteur bancaire, les restrictions qui existaient depuis deux ans sur les dépôts à vue ont été levées il y a peu de mois, sans pour autant provoquer aucun effet adverse sur les liquidités du système. Bien au contraire, les dépôts bancaires ont augmenté en 1990.

L'industrie de la construction, qui engendre tant d'emplois directement ou indirectement, s'est trouvée réactivée, ainsi que le prouve l'augmentation des permis de construction accordés au cours de cette année.

Le tourisme au Panama et le taux d'occupation hôtelière augmentent jour après jour. Le volume des affaires dans la zone libre de Colon a augmenté de façon appréciable. Nous aurons prochainement une nouvelle loi qui permettra l'établissement d'industries d'exportation dans les zones multisectorielles. Nous avons une politique dynamique en vue de stimuler nos exportations.

Nous sommes en train d'assainir nos finances publiques, en mettant de l'ordre dans la maison et en faisant front, de façon responsable, à la lourde dette extérieure dont nous avons hérité. Nous mettons en place un programme modeste mais efficace d'investissements publics, qui puisse faire face aux besoins les plus urgents de la communauté.

Nous voulons que la démocratie dans le domaine économique accompagne la démocratie politique. Toutes les opportunités doivent être ouvertes à tous les citoyens.

Le Président Endara Galimany

Nous croyons à la croissance économique, mais aussi au développement humain. Nos principaux sujets de préoccupation sont le chômage et la pauvreté. Nous avons une main-d'oeuvre importante désœuvrée. Ce sont des hommes et des femmes, nombre d'entre eux et d'entre elles chefs de famille, qui ont un niveau élevé d'éducation et sont désireux de trouver un emploi convenable.

Nous avons de grands besoins à satisfaire dans les domaines du logement, de la santé, de la nutrition et de l'éducation, surtout en ce qui concerne les enfants à qui l'avenir appartient. Nous savons très bien que cet investissement dans notre capital humain est prioritaire si nous voulons parvenir à un développement économique soutenu dont bénéficieront tous les secteurs de la population.

Nous devons mettre en place une démocratie qui réussisse à répondre effectivement aux besoins de la population. Je sais que dans cet effort nous pouvons compter sur l'aide des gouvernements des pays développés de notre continent, de l'Europe et de l'Asie, et sur la bonne volonté d'organismes internationaux pour ce qui est du financement et de la coopération technique. Cette aide et cette coopération prennent un sens nouveau dans le monde de l'après-guerre froide, dont nous célébrons l'avènement en 1990. Je reviendrai sur cette question un peu plus tard.

Jusqu'à maintenant j'ai parlé de l'histoire récente et de l'expérience actuelle du Panama, parce qu'elles expliquent la fermeté de notre position sur plusieurs questions qui sont à l'ordre du jour dans le monde et parce que nous considérons que l'Organisation des Nations Unies doit se faire l'écho des idéaux et des aspirations de tous les hommes et de toutes les femmes. Je crois que tous les pays représentés ici ont plus ou moins la même expérience.

En premier lieu - et c'est là le résultat de notre propre expérience -, nous avons inscrit, dans notre législation, le principe selon lequel nous ne reconnaissons jamais un gouvernement né d'un coup d'Etat militaire contre un régime légalement élu par le peuple, ni un gouvernement né d'une fraude électorale ou un gouvernement qui aurait empêché de tenir des élections prévues par la loi de l'Etat intéressé. Nous ne ferons aucune exception; nous serons inflexibles. Celui qui se moque de la volonté de son peuple et la méprise ne trouvera aucun encouragement ni aucun appui de la part de mon peuple ni de son gouvernement.

En deuxième lieu, nous sommes préoccupés par la situation actuelle de la démocratie dans le monde entier et notamment dans les pays du continent américain.

Le Président Endara Galimany

Nous appuyons sans réserve toutes les mesures qui facilitent une solution rapide à tout problème électoral. Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité et le Secrétaire général soient disposés à trouver une solution durable au cas de Haïti, notamment parce que le Panama n'a pas bénéficié d'une telle aide lorsqu'il en a eu besoin récemment.

En troisième lieu, nous appuyons toutes les mesures qui assurent l'exercice des droits politiques et civils et des droits de l'homme, garantis par les conventions internationales. Nous nous sommes engagés dans la Convention de San José à respecter la compétence et les décisions de la Cour de justice centraméricaine. Nous sommes convaincus que ce tribunal sera le meilleur garant des droits de l'homme de tous les habitants de notre continent. Nous faisons confiance à la Commission des droits civils et politiques de l'Organisation des Nations Unies, qui recevra l'appui constant et sans réserve du Gouvernement panaméen.

En quatrième lieu, nous lutterons par tous les moyens dont nous disposons contre le trafic de drogue et ses instruments financiers, parce qu'une des victimes directes de l'économie des stupéfiants a été notre pays, en raison des activités du gouvernement militaire. Nous avons pris des mesures législatives internes pour lutter contre le blanchiment de l'argent provenant du trafic de la drogue, en exigeant que toutes les transactions bancaires au-delà d'un certain montant soient enregistrées. Nous sommes prêts à coopérer aux efforts internationaux dans ce sens. Nous sommes signataires de la Convention de l'Organisation des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes; sous peu, celle-ci sera soumise à notre organe législatif pour être étudiée et ratifiée.

En cinquième lieu, nous convenons qu'il est nécessaire de surveiller la production et la commercialisation des armes dans le monde à des fins terroristes et antidémocratiques. Nous, qui avons été victimes du trafic d'armes sous le gouvernement militaire, prenons des mesures pour empêcher le mouvement illégal des armes et du matériel militaire. Nous devons en finir avec ce commerce mortel, comme l'a suggéré à juste titre ici il y a quelques jours la République fédérale d'Allemagne.

En sixième lieu, je considère que notre organisation et tous les organes qui s'y rattachent doivent continuer leurs travaux sur des thèmes prioritaires d'intérêt universel, tels que la liberté de l'être humain, l'éradication de la

Le Président Endara Galimany

pauvreté et le développement humain avec la participation de tous, pour donner une dimension humaine à la croissance économique. L'action menée par l'Organisation des Nations Unies, accompagnée d'actions parallèles au niveau national entreprises par des gouvernements véritablement soucieux d'assurer le bien-être de leurs peuples, devrait nous permettre en cette fin de siècle de rattraper le temps perdu.

Nous devons accueillir le nouveau XXI^e siècle dans une atmosphère plus constructive, avec une humanité moins angoissée et moins anxieuse et plus satisfaite de ce qu'elle peut obtenir par ses propres efforts et avec l'aide de Dieu. Je voudrais que cette assemblée générale proclame bientôt une décennie de la pauvreté, qui aiderait à concentrer nos efforts pour arrêter l'avancée de la misère, de la maladie et de l'ignorance dans notre monde et à réduire au minimum l'incidence de ces fléaux.

Nous participons à cette quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, qui a lieu au cours d'une année de transformations extraordinaires, qui redonnent vie à l'Organisation des Nations Unies avec des fonctions et des tâches renouvelées. A la fin de la guerre froide, l'Organisation émerge dans un monde où la paix et la coopération internationale sont vraiment réalisables. Libre de tensions contre les grandes puissances, l'Organisation des Nations Unies peut aujourd'hui, et fort heureusement, se consacrer pleinement à la paix sociale, au développement humain et au respect des droits de l'homme. La voie est ouverte pour une action enrichissante et riche en résultats positifs.

Dans ce temps d'après-guerre froide, le moment est venu pour que l'on en finisse avec un des derniers vestiges de cette époque révolue : l'exclusion de la République de Corée de cette organisation. La République de Corée est disposée à contribuer, en tant que Membre actif, à la promotion de la paix mondiale et à la coopération internationale, et elle ne devrait pas être exclue plus longtemps.

Le Président Endara Galimany

Maintenant que la guerre froide a pris fin, le moment est venu d'éliminer l'une des dernières séquelles de cette époque révolue. Je veux parler du fait que la République de Corée n'est pas Membre de l'Organisation. La République de Corée est prête à contribuer à la promotion de la paix mondiale et de la coopération internationale en tant que membre actif de l'Organisation, dont elle ne doit plus être exclue une minute de plus. Sa pleine participation contribuera grandement à faciliter le processus de réconciliation sur la péninsule coréenne, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. C'est ainsi que le Panama l'entend et c'est la raison pour laquelle il appuie l'admission, dès que possible, de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies.

De même, nous appuyons l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives au règlement du problème de Chypre, afin d'éliminer les dernières séquelles de la guerre froide.

Un nuage noir plane sur cette période d'après guerre froide. Nous sommes réunis en un moment de crise grave au Moyen-Orient. Le destin d'une nation et la vie de milliers d'innocents sont suspendus à un fil. Je saisis cette occasion pour dire que mon gouvernement appuie sans réserve les mesures louables prises par le Conseil de sécurité pour défendre la souveraineté et l'indépendance du Koweït. L'esprit de coopération qui s'est manifesté au Conseil de sécurité, le sérieux de ses débats et le courage de ses décisions ont renforcé l'autorité des Nations Unies, et l'ont ainsi portée à des niveaux sans précédent. Elles se sont gagné encore plus le respect international.

L'invasion impitoyable et l'annexion de son voisin par l'Iraq nous ont rappelé à quel point la paix du monde est fragile. Cette agression flagrante n'a pas seulement été condamnée; elle a souligné l'interdépendance de toutes les nations du monde. Elle nous a permis de voir que la perte de la liberté par un pays, si petit soit-il, pouvait menacer la paix sociale et la prospérité des plus grands.

Le Gouvernement panaméen respecte pleinement les résolutions du Conseil de sécurité visant à mettre fin à la crise du Golfe. De même, mon gouvernement appuie fermement les mesures prises à ce jour sous l'égide des Nations Unies et est prêt à appuyer toute mesure complémentaire qu'elles pourraient autoriser.

Pour terminer, je voudrais dire que le Panama a beaucoup progressé ces derniers mois et que nous continuerons dans cette voie. Les Panaméens veulent que

Le Président Endara Galimany

le Panama agisse en maître et en souverain sur tout son territoire, dispose indiscutablement de toutes ses ressources et les exploite toutes d'abord pour son bien propre, ensuite pour le bien du reste du monde. Je réaffirme que le Gouvernement de mon pays respecte scrupuleusement les Traités du Canal, de 1977, de même que les engagements internationaux qu'il a pris.

Je veux voir le Panama respecté dans le concert des nations, et il le sera, car il se respecte lui-même comme le gouvernement respecte le peuple panaméen. Nous participons sans crainte ni complexe à toutes les activités menées dans le cadre de nos relations internationales, car nous sommes conscients de notre propre valeur. Je suis particulièrement heureux d'annoncer un événement historique : il y a pour la première fois, à la tête de l'administration de la voie interocéanique, un citoyen panaméen nommé par mon gouvernement. Le respect des dispositions pertinentes du Traité du Canal passe par l'intention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de respecter tous ses engagements et obligations aux termes des Traités du Canal signés en 1977. C'est avec optimisme que nous constatons l'attitude positive des Etats-Unis, même si les problèmes à résoudre avec eux sont encore nombreux.

L'allusion à notre voie interocéanique m'amène à définir la conception que nous avons du Canal au XXI^e siècle. C'est un canal panaméen qui sera dirigé par des Panaméens conscients avant tout des intérêts multilatéraux de tous les usagers. Nous tiendrons compte des besoins du monde et plus particulièrement de ceux des pays frères du continent. Voilà pourquoi le Gouvernement panaméen consultera périodiquement les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour s'assurer que la politique du Canal convient à tous.

Je souhaite que le Panama entretienne de bonnes relations avec tous les pays. Je souhaite même qu'il entretienne de meilleures relations avec les pays qui partagent avec lui des intérêts communs. Le Panama connaîtra la prospérité et vivra en paix, car un peuple travailleur et évolué comme le peuple panaméen, outre qu'il partage pleinement les idéaux de démocratie, de justice et de liberté, recherche toujours la vérité.

Que Dieu aide les Panaméens à ne pas dévier de leur chemin. Que Dieu aide les dirigeants de tous les pays du monde à partager aussi les aspirations, les idéaux et les espoirs du peuple panaméen et de son gouvernement.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Panama pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

S. E. M. Endara Galimany, Président de la République du Panama, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

ALLOCATION DE S. E. M. YOWERI KAGUTA MUSEVENI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'UGANDA

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de l'Ouganda.

S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président MUSEVENI (interprétation de l'anglais) : En 1987, j'ai eu le privilège de prendre la parole à la quarante-deuxième session de l'Assemblée, et j'ai alors saisi cette occasion pour faire connaître aux Membres de cette organisation les luttes que nous menions en Ouganda.

Cette fois, je prends la parole à l'Assemblée à deux titres, pour ainsi dire. Je parle en effet aujourd'hui au nom des Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en ma qualité de Président en exercice, ce qui est un grand honneur pour moi, et également en tant que Président de mon pays, l'Ouganda.

Le Président Museveni

En Afrique, c'est avec un sens profond de l'histoire que nous entamons cette décennie. Nous gardons un souvenir très net du XIXe siècle dont le partage et la colonisation de notre continent ont marqué le point culminant. Malgré nos problèmes, dont je parlerai dans un moment, l'Afrique a recouvré sa liberté politique au moment où le XXe siècle se termine. Nous nous préparons avec impatience à faire du XXIe siècle un siècle de progrès dont on se souviendra quand l'Afrique sera devenue un continent d'Etats modernes. Cette tâche nous impose de faire face à tous les problèmes du sous-développement et constitue certainement une responsabilité globale, la responsabilité de tous les pays qui font partie des Nations Unies.

Aujourd'hui, je voudrais m'attacher aux stratégies d'émancipation économique et politique de notre continent et au rôle que la communauté internationale peut jouer afin de résoudre ces problèmes. A cet égard, je vois cinq obstacles fondamentaux au progrès économique et politique de l'Afrique. Ce sont les suivants : premièrement, le sous-développement des ressources humaines, notamment la formation scientifique et technique; deuxièmement, le fardeau excessif et insupportable de la dette des nations les plus pauvres du monde; troisièmement, le manque de mobilité et les distorsions du commerce extérieur de l'Afrique, notamment avec les pays industriels; quatrièmement, le manque de mobilité et les distorsions de la politique fiscale et monétaire dont l'influence est ressentie, notamment en relation avec les institutions financières multilatérales; cinquièmement, le manque de mobilité et la corruption au sein des institutions politiques et économiques des Etats africains.

En ce qui concerne le sous-développement des ressources humaines, il est important de noter que, dans l'histoire récente de l'économie, on a pleinement reconnu le rôle de la découverte scientifique, des inventions et des innovations dans le développement économique. Rares sont ceux qui contesteraient le rôle catalytique de la machine à vapeur, de l'avion, du téléphone et, plus récemment, de l'ordinateur dans les progrès du bien-être économique et social de vastes communautés du monde. On se rend moins compte, toutefois, des infrastructures qui rendent possibles de telles inventions. Il ne fait aucun doute qu'une participation active et continue aux travaux scientifiques et techniques nécessite des cadres pédagogiques bien organisés et adéquatement financés. On ne saurait fournir ou transférer utilement des techniques à un peuple qui ne sait ni lire ni écrire.

Le Président Museveni

Fondamentalement, l'Afrique admet que la production économique est conçue, planifiée et mise en oeuvre par des hommes qui agissent en leur capacité de fermiers, de professeurs, de commerçants, d'ingénieurs et de gestionnaires. Alors que les divers rôles joués par chaque individu dans un processus de production nécessitent différents niveaux d'alphabétisme et de formation technique, il ne fait aucun doute que des améliorations dans le domaine de la production nécessitent une amélioration des connaissances et des aptitudes. Des efforts pour étendre l'utilisation des tracteurs, par exemple, n'aboutiront pas dans un pays où il n'y a pas de mécaniciens qualifiés pour les entretenir. Ainsi, des machines coûteuses demeurent inutilisées parce que manque la main-d'oeuvre qualifiée pour les entretenir.

De même, les transferts de techniques des pays industriels aux pays en développement obligent les pays plus pauvres à poursuivre des efforts progressifs et soutenus dans le domaine de l'éducation pour que la population puisse acquérir la capacité de recevoir, d'absorber et d'améliorer les techniques. C'est là un élément essentiel du processus de développement des pays africains et d'autres régions du monde. Une telle formation entraîne inévitablement l'engagement de véritables ressources en termes immédiats. Il n'y a aucun doute quel qu'il soit que ce qui entrave le développement fondamental de l'Afrique aujourd'hui, c'est le manque désespéré de véritables ressources pour soutenir le niveau des efforts pédagogiques nécessaires pour que le continent parvienne au seuil du développement.

Le changement le plus fondamental dans les économies européennes, à savoir la révolution industrielle, a été essentiellement une révolution de la classe moyenne, c'est-à-dire de la bourgeoisie. Cette révolution a été un processus autonome de croissance économique, au cours de laquelle chaque génération qui s'est succédée s'attendait à atteindre et atteignait des niveaux plus élevés de production et de consommation. Aucune classe moyenne autochtone, aucuns "chevaliers d'industrie", comme on les a appelait sur un autre continent et dans un autre siècle, n'ont fait leur apparition en Afrique. Au contraire, nous avons une classe d'intermédiaires qui agissent en qualité d'agents commissionnés pour des fabricants étrangers. Ce sont eux que nous appelons la classe moyenne en Afrique.

Aucune économie ne se transformera sans qu'apparaisse une classe autochtone d'industriels et d'entrepreneurs. La cause du développement sera le mieux servie par des encouragements délibérés, de l'intérieur comme de l'extérieur, en faveur de l'émergence d'une force africaine qui correspondrait à la classe moyenne

Le Président Museveni

industrielle, semblable à celle qui a réalisé la transformation des économies de l'Europe occidentale et de l'hémisphère nord développé.

Selon moi, il ne fait aucun doute que, si l'Afrique doit se développer, elle doit consacrer une plus grande partie de ses revenus actuels à l'éducation de son peuple. L'Afrique devrait également demander et bien accueillir des prêts et des bourses concessionnelles importantes pour aider le secteur de l'éducation. Par-dessus tout, ce que l'Afrique ne doit pas et ne peut plus se permettre de faire, c'est continuer à substituer le service de la dette à l'éducation. En Ouganda, par exemple, la proportion du budget ordinaire du Gouvernement qui sera consacrée au service de la dette cette année s'élève à plus du double de ce qui est destiné à l'éducation. En outre, ce service de la dette absorbera plus de 80 % de nos recettes à l'exportation. Quelle que soit la norme que l'on applique, un tel fardeau pour une économie dont la désintégration au cours des 30 dernières années est bien connue, illustre le fait que les dispositions prises jusqu'ici sur le plan international pour aider les pauvres nations du monde à atteindre des niveaux de développement autonomes continuent d'être considérablement inadéquates.

Nous sommes d'avis que l'objectif de la croissance autonome et du développement ne devrait pas être sacrifié sur l'autel du service de la dette. Nous en appelons à tous les Membres de cette organisation pour qu'ils appuient pleinement l'annulation de la dette et les propositions de rééchelonnement de la dette, afin d'assurer que les ressources, nécessaires à l'éducation des populations africaines pour leur permettre d'atteindre une capacité de production plus élevée, sont disponibles. Je conclus de certaines données actuelles qu'aujourd'hui 26 pays de faible revenu sont lourdement endettés et que 24 d'entre eux sont des Etats de l'Afrique subsaharienne. On m'informe, en outre, que pour ces pays de faible revenu, en 1988, le rapport de la dette vis-à-vis du produit national brut était de 135 %. Il est évident qu'ils ne peuvent s'acquitter de telles dettes. Au mieux, ils pourront les régler en sapant leurs propres économies, devenant ainsi moins capables chaque année de les rembourser. Il est nettement de l'intérêt des débiteurs comme des créiteurs d'inverser une situation aussi absurde et dangereuse.

Compte tenu de ces problèmes, je me félicite des initiatives qui ont été présentées pour annuler les dettes. Je dois souligner, toutefois, que l'allègement réel résultant de ces programmes est extrêmement faible jusqu'ici.

Le Président Museveni

Par exemple, récemment encore, les épargnes de cash-flow de 12 pays subsahariens dans le cadre du programme spécial d'assistance en 1989 étaient d'environ 50 millions de dollars américains, soit 2 % seulement du service de la dette. Nous saluons cependant l'annonce faite récemment par le Chancelier de l'Echiquier britannique à Trinité. Il est clair qu'il conviendra de faire beaucoup plus pour briser l'état de la dette qui paralyse les progrès de l'économie africaine.

J'aborde maintenant la question du commerce international. Pour l'Afrique, comme pour le reste du monde, le commerce libre et équitable est un élément vital du progrès économique. Nous savons bien que nos pays ont beaucoup souffert de la dégradation des termes de l'échange et du protectionnisme dans les pays développés. Les prix du café et du cacao ont chuté atteignant des niveaux sans précédent, précipitant de nombreux pays africains au bord du chaos qu'ils ne pourront éviter qu'en abdiquant leur indépendance à l'égard des institutions multilatérales et des pays donateurs. Nos protestations contre les marchés imparfaits et biaisés qui ne cessent d'augmenter les prix des produits des pays industrialisés, alors qu'ils réduisent invariablement la valeur de nos produits manufacturés et de nos produits de base, n'ont pas été entendues. Nous en arrivons maintenant au point où nos produits ont perdu une fraction de la valeur qu'ils représentaient il y a quelques années, et où les barrières tarifaires sur nos produits manufacturés font qu'il est extrêmement difficile pour nous de pénétrer les marchés des pays industrialisés.

Il est clair que les pays industrialisés doivent faire plus que d'honorer en paroles les doctrines de l'économie de marché. L'économie de marché, si généreusement prônée par les médias que renchérissent si énergiquement les institutions multilatérales, serait plus aisément acceptée si les marchés internationaux pour nos produits étaient réellement libres et équitables. C'est faire preuve d'un certain détachement que d'insister pour que nous respections les lois du marché, lorsque leur seul véritable résultat à ce jour est d'avoir provoqué la baisse de nos produits. C'est pourquoi nous prions instamment cette organisation d'intervenir encore plus énergiquement dans la conduite des marchés mondiaux, et de réduire la rigidité et les distorsions qui nuisent aux produits des pays en développement. Il est tout à fait concevable que les pratiques illégales, récemment découvertes dans certaines bourses des valeurs et dans certains marchés de produits de base, soient plus répandues qu'on ne le croit généralement.

Le Président Museveni

Je n'ai pas l'intention de rendre la situation internationale responsable de tous les problèmes de l'Afrique. Je reconnais qu'il y a eu également des échecs politiques dans les pays africains. Les taux d'échange surévalués, les déficits fiscaux importants, l'hyperinflation et les taux d'intérêt négatifs ont souvent été des facteurs d'instabilité et de dégradation de nombreuses économies africaines. Tout en reconnaissant ces problèmes, nous tenons également à prier instamment les institutions multilatérales de reconnaître la nécessité pour l'Afrique de procéder à des changements structurels à long terme plutôt que de mettre l'accent de façon rigide et partielle sur une stabilisation à court terme. Les déclarations faites récemment par la Banque mondiale indiquent qu'elles commencent à orienter leurs futurs prêts vers le développement à long terme. Nous nous félicitons de ce changement, et nous prions instamment tant le Fonds monétaire international (FMI) que la Banque mondiale de compléter leurs politiques respectives afin d'encourager de véritables changements structurels dans les économies africaines.

Je saisis cette occasion pour préciser et rappeler notre position sur la liberté politique. Alors qu'il s'achève, le peuple africain estime que le XXe siècle est celui où le plus grand nombre d'Africains ont recouvré leur liberté politique en se libérant de leurs maîtres coloniaux. Pour de nombreux pays comme, par exemple, la Namibie, l'Angola, le Mozambique et le Zimbabwe, les blessures sont encore béantes. Quant à l'Afrique du Sud, nous continuons à veiller sur les victimes de l'apartheid.

Par conséquent, les Africains savent ce que signifie la liberté. Plusieurs processus démocratiques ont échoué. C'est parce que le continent n'avait pas l'expérience du processus démocratique. Les Africains avaient-ils eu précédemment l'expérience d'un processus démocratique? C'est précisément au cours des siècles où l'Europe et l'Amérique du Nord émergeaient du féodalisme vers la démocratie libérale - au moins pour certains d'entre eux - que l'Afrique était ravagée par le commerce des esclaves et a plus tard totalement perdu sa souveraineté. Du fait de la domination coloniale et du pillage de l'Afrique dans la période qui a précédé, les forces sociales qui auraient pu soutenir le processus démocratique ne sont pas apparues au moment de l'indépendance. En Europe, la démocratie libérale était et est l'idéologie de la classe moyenne industrielle et des petits artisans indépendants avant eux. Où se trouvait donc la classe moyenne industrielle en Afrique il y a 30 ans au moment de la disparition du colonialisme? Malgré ces

Le Président Museveni

obstacles, le mouvement démocratique en Afrique est engagé. Un mouvement démocratique authentique se trouve consolidé par la dynamique sociale interne. Les pressions et les sermons en provenance de l'extérieur ne favoriseront pas l'avènement de la démocratie en Afrique.

A cet égard, nous ne souscrivons pas cependant à l'idée que seul le type de démocratie pratiquée dans un petit nombre de pays est légitime. Nous estimons qu'il est très dangereux et paradoxal de tenter de prescrire, de façon presque dictatoriale et intolérante, un certain type de démocratie préfabriquée qui serait le seul valable. Je prie instamment les peuples du monde de reconnaître que la cause de la démocratie sera mieux servie si l'on accepte le pluralisme non seulement à l'intérieur des frontières d'un Etat donné mais également à l'échelle mondiale. Ainsi, la démocratie internationale émergera comme l'approbation des multiples conceptions que les divers peuples du monde se font de la liberté politique. Si le fondement de la démocratie est la tolérance d'opinions différentes au sein d'un pays donné, il est logique que ce concept, appliqué au niveau international, se traduise par la tolérance de perceptions différentes de la liberté démocratique en fonction des cultures.

L'acceptation de la diversité culturelle est, selon nous, compatible avec l'aspiration à la liberté universelle de l'homme, mais ce n'est pas une tactique dont pourraient se prévaloir les tyrans pour imposer une dictature à leurs populations. C'est seulement une reconnaissance des forces fondamentales à l'oeuvre dans différentes régions du monde, à des moments différents. Néanmoins, les principes qui représentent l'essence de la démocratie ne sont pas négociables, à savoir : la responsabilité devant la population des élections périodiques, une presse libre, le suffrage universel et l'admission sans restriction dans le processus économique pour ceux qui cherchent à être élus à des postes de dirigeant. Ces principes constituent l'essence de la démocratie; les formes peuvent cependant diverger et conserver leur légitimité.

L'Afrique est confrontée à un défi tout particulier en cette fin de siècle; il s'agit de la conquête du sous-développement économique et de l'émancipation de tous les peuples africains de la servitude politique. Dans mes remarques à l'Assemblée aujourd'hui, j'ai évoqué certains obstacles majeurs qui entravent la réalisation de ces objectifs. Nous estimons que cette organisation a un rôle à jouer dans leur réalisation.

Le Président Museveni

Qu'il me soit permis, par conséquent, de saisir cette occasion pour réaffirmer notre soutien à l'Organisation des Nations Unies et notre confiance en la capacité et la volonté de la communauté mondiale d'assister l'Afrique dans sa quête de liberté économique et politique. Je rappellerai à cet égard la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est tenue le 1er juin 1986, et au cours de laquelle le Programme d'action des Nations Unies pour la reprise économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, a été adopté à l'unanimité.

Le Président Museveni

Cette session historique a vu la création d'une entente et d'une coalition uniques entre l'Afrique et la communauté internationale en vue d'accélérer le redressement et le développement socio-économiques de l'Afrique. Malheureusement, cette coalition globale n'a pas reçu le soutien voulu à mesure que la crise en Afrique s'aggravait, au lieu de s'améliorer. Un examen final de la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, sera effectué lors de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des questions rigoureuses doivent alors être posées et une analyse approfondie doit être réalisée concernant le sort du consensus de 1986, ses conséquences sur la matérialisation du redressement et du développement économiques et la mesure dans laquelle toutes les parties à cette alliance historique ont honoré les engagements figurant dans le Programme d'action.

A partir de cet examen et de cette évaluation finale, l'Assemblée générale devra aussi se prononcer sur les mesures à prendre à l'appui d'un processus de croissance et de transformation soutenues en Afrique dans la période postérieure à celle du Programme d'action.

Il est donc impérieux que l'examen final de la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies et le soutien aux efforts de transformation et de développement africains soient réalisés dans les années 90. La Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a recommandé que les mécanismes relatifs à l'examen final et à l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action soient analogues à ceux utilisés pour l'analyse à mi-parcours du Programme et que, dans ce but, un comité plénier spécial de l'Assemblée générale soit créé pour évaluer le Programme et proposer des mesures de développement soutenu en Afrique après 1991. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) approuve cette recommandation et espère que la CEA disposera des ressources nécessaires pour effectuer cette analyse. La session actuelle de l'Assemblée générale s'est vu confier la tâche de créer le mécanisme relatif à l'examen final du Programme d'action. J'espère sincèrement que l'Assemblée sera d'accord avec les propositions que lui a soumises l'Afrique.

En terminant, je demande d'abord qu'un effort spécial soit accompli par la communauté internationale, au moyen de cette organisation, afin d'augmenter les ressources consacrées à l'éducation en Afrique. C'est une des façons les plus

Le Président Museveni

sûres d'établir la base de la révolution scientifique et technologique que doit réaliser l'Afrique pour assurer son développement autonome.

Deuxièmement, je demande aux créanciers de l'Afrique, y compris aux instances multilatérales, d'adopter une attitude réaliste et réellement compatible avec la croissance et le développement à long terme de l'Afrique.

Troisièmement, je dois lancer un appel spécial à tous les Membres de cette organisation pour qu'ils réexaminent l'état du commerce international, de façon qu'il soit libre et équitable pour tous les pays qui y participent. Depuis longtemps déjà, il est nécessaire d'inverser la tendance à la détérioration des termes de l'échange des pays en développement.

Quatrièmement, je demande instamment aux instances multilatérales d'adopter des politiques macro-économiques plus souples qui reconnaissent les limites du savoir économique actuel et mettent l'accent sur le développement à long terme plutôt que sur la stabilisation à court terme.

Cinquièmement, je répète que l'Organisation de l'unité africaine accepte entièrement les objectifs de la démocratie populaire. Notre organisation continuera à encourager ses membres à créer les conditions propices à la liberté et à la démocratie dans tous les pays africains. Nous admettons qu'il y a aujourd'hui trop de querelles intestines en Afrique, dont certaines durent depuis longtemps. Le Libéria en fournit un exemple récent et très tragique. Souvent, ces querelles sont également alimentées par des intérêts d'origine externe. Notre continent ne pourra connaître la prospérité si elles se poursuivent. Nous appelons la communauté internationale à soutenir la paix et à éviter la déstabilisation en Afrique. Une Afrique pacifique finira par servir et consolider la cause de la paix globale.

A cet égard, je dois souligner que tous les pays Membres se doivent d'intensifier la pression sur le régime d'apartheid en Afrique du Sud pour accélérer la disparition de cette insulte à l'humanité. Les sanctions contre l'Afrique du Sud sont ressenties par le régime raciste. Elles devraient donc être renforcées de façon à obliger l'Afrique du Sud à abandonner immédiatement l'apartheid. Les Africains d'Afrique du Sud eux-mêmes ont appuyé les sanctions comme moyen de forcer les racistes à abandonner l'apartheid. Il est donc erroné d'affirmer que les sanctions sont inefficaces sous prétexte qu'elles feraient du tort à la majorité noire. Celle-ci demande que les sanctions soient mises en

Le Président Museveni

oeuvre. Si nous désirons vraiment venir à son aide, nous devons respecter son opinion sur cette importante question. Ceux qui doutent de l'efficacité des sanctions doivent maintenant réévaluer leur position compte tenu de celle qui est défendue ailleurs dans le monde. Si les sanctions peuvent donner des résultats dans le cas de l'Iraq, il en va de même pour l'Afrique du Sud.

Finalement, je demande au système des Nations Unies de mettre en oeuvre ses résolutions sur le Moyen-Orient et le Golfe. Nous ne pouvons parler de liberté dans le reste du monde et oublier les peuples du Koweït et de la Palestine.

Nous réaffirmons le droit de tous les pays de déterminer, en toute souveraineté, leur système de démocratie sur la base de leurs valeurs socioculturelles, en tenant compte des réalités de nos pays, la nécessité d'assurer le développement et de satisfaire les besoins fondamentaux de nos peuples. Nous disons donc que la démocratie et le développement doivent aller de pair et se renforcer mutuellement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'Ouganda de la déclaration qu'il vient de faire.

S. E. M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

ALLOCUTION DE S. E. M. ALFREDO FELIX CRISTIANI BURKARD, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'EL SALVADOR

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration du Président de la République d'El Salvador.

S. E. M. Alfredo Félix Cristiani Burkard, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République d'El Salvador, S. E. M. Alfredo Félix Cristiani Burkard, et je lui donne la parole.

Le Président CRISTIANI BURKARD (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens, tout d'abord, à exprimer devant cette assemblée combien nous sommes heureux que vous ayez été élu pour diriger, avec votre sagesse et votre compétence habituelles, les travaux difficiles de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, organe suprême de discussion des affaires du monde. Par la même occasion, nous rendons hommage à votre distingué prédécesseur, M. Joseph Garba, pour son excellent travail lors de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale; cela démontre clairement que l'Organisation, à laquelle nous sommes si fiers d'appartenir et dont nous défendons les objectifs, persévère dans la poursuite de ses efforts pour le plus grand bénéfice de la communauté internationale.

Le Président Cristiani Burkard

Nous tenons également à souligner tout particulièrement le rôle significatif et important joué par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, en cette période décisive de notre histoire, où la diplomatie exige plus que jamais la contribution d'hommes expérimentés et visionnaires. En ce qui concerne notamment El Salvador, nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il consacre, aux côtés de son représentant personnel, M. Alvaro de Soto, à la recherche d'une solution politique au conflit salvadorien, qui, depuis plus de 10 ans, a infligé des souffrances immenses au peuple de notre patrie.

C'est la deuxième fois que je prends la parole de cette tribune d'où s'élèvent les voix des représentants de tous les peuples du monde. Je ne puis qu'exprimer mon émotion face à l'ampleur et à la portée des changements qui se sont produits dans le monde au cours de l'année écoulée. Les transformations apparues dans la conscience de l'humanité sont si importantes que j'oserais dire qu'il s'agit là d'un événement sans précédent dans l'histoire de ces derniers siècles. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un phénomène de conscience, car il ne fait aucun doute que ce à quoi nous assistons n'est pas un simple changement d'idéologie, mais l'apparition d'une conception plus large et dynamique de la liberté dans les domaines politique, économique et culturel.

Après un siècle de bouleversement où la quasi-majorité de l'intelligentsia du monde s'est laissée séduire par le mirage du radicalisme, qui a sacrifié la liberté au nom de l'égalité, l'utopie totalitaire s'est effondrée, montrant de la façon la plus claire que ni l'égalité ni le progrès n'ont été réalisés et que la liberté, en en dépit de toutes les chaînes, est une force fondamentale et immuable. Le triomphe de la liberté sur l'idéologie, qui cherche à la déformer ou à la détruire, et la volonté individuelle résistant aux aberrations collectivistes les plus achevées : tel est le phénomène le plus beau et le plus exemplaire auquel nous avons assisté ces derniers mois.

Cela vaut tant pour le monde industrialisé que pour le monde en développement. La liberté n'est le monopole de personne, pas plus que la démocratie n'est le patrimoine exclusif de quiconque. Tous les hommes ont le droit et la capacité d'être libres. Tous les peuples ont la possibilité de vivre et de s'épanouir dans la démocratie. En cette ère nouvelle de l'histoire humaine que nous abordons, l'autoritarisme paralysant ou le totalitarisme destructeur ne sont

Le Président Cristiani Burkard

plus d'actualité. Le changement que connaît l'histoire nous appartient et engage chacun d'entre nous.

Fort heureusement, les idéologies simplistes ont perdu de leur magie trompeuse. Ce qu'il faut, c'est un pragmatisme salubre susceptible de restructurer les systèmes d'idées de façon plus salubre et conforme au dynamisme de l'esprit créateur de l'être humain. Les guerres redoutables et les révolutions sanglantes de ce siècle nous ont donné une leçon aussi ancienne que l'histoire, mais qui resurgit avec plus de vigueur : la violence et la haine ne produisent que la destruction parce qu'elles sont les plus grands ennemis de la vie.

Nous sommes précisément réunis ici, nous les responsables de nos nations, pour œuvrer en faveur de la vie. L'intérêt renouvelé pour la protection des enfants l'atteste. La volonté commune de sauver et de protéger l'environnement l'atteste également. Le rejet universel de toute forme de guerre et d'agression ainsi que la renaissance puissante de la méthodologie de la paix pour faire face aux problèmes les plus difficiles de notre temps le prouvent d'une façon quasi unanime.

L'unanimité du monde civilisé face à la crise du Golfe est la meilleure preuve que l'exigence mondiale de sécurité pour la paix se renforce bien plus rapidement que n'auraient pu l'imaginer les augures les plus optimistes. Il est impérieux que nous évitions la guerre par tous les moyens diplomatiques et politiques à notre portée. Les mécanismes internationaux sont mis à l'épreuve et l'Organisation doit aujourd'hui relever un défi de premier ordre. Si les méthodes civilisées se révèlent en mesure de résoudre la crise née de l'agression abjecte commise contre l'Etat souverain du Koweït, l'ordre international sortira vainqueur d'une épreuve suprême. Dans le cas contraire, il apparaîtra plus évident que jamais qu'un nouvel ordre international de sécurité est nécessaire et que tous les mécanismes internationaux doivent être revus d'urgence. Dans l'intervalle, notre gouvernement appuie les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la crise et lance un vibrant appel en faveur de leur application effective et rapide ainsi que d'autres résolutions qu'il serait nécessaire d'adopter pour parvenir à la solution d'un conflit qui menace si gravement la paix et le développement du monde.

En cette période à la fois si troublée et si prometteuse de l'histoire contemporaine, l'Amérique centrale apparaît peu à peu comme une réalité concrète aux yeux de la communauté internationale. Il n'est pas exagéré de dire qu'avant les années 80, l'Amérique centrale était une zone pratiquement méconnue dont on

Le Président Cristiani Burkard

parlait de temps en temps, toujours en termes exotiques. Au milieu d'un monde qui connaît une modernisation effrénée, l'Amérique centrale s'est vue condamnée à un ostracisme historique inexorable qui l'a mise en marge de la civilisation. La crise profonde que connaissent les institutions traditionnelles, alliée aux efforts très grands qu'a déployés le totalitarisme pour s'emparer de la région - si importante sur le plan stratégique dans le contexte de la guerre froide -, a contraint l'Amérique centrale à faire un saut dans le vide. Elle s'est trouvée propulsée de l'anonymat endémique à la première place de l'ordre du jour des puissances mondiales et à la première page de la presse mondiale.

Le dernier affrontement majeur de la guerre froide s'est produit en Amérique centrale. C'est là que nous avons assisté au dernier acte du drame sur lequel nous voyons maintenant tomber le rideau final. Cet événement, résultat d'un conflit douloureux dont nous cherchons à surmonter les effets aux niveaux national et régional, nous a aussi conféré une dimension internationale dont nous devons aujourd'hui faire plein usage afin d'instaurer la paix et de renforcer nos processus démocratiques.

En dépit de tous nos malheurs et des pronostics, la démocratie est désormais une réalité dans tous les pays d'Amérique centrale. Mais nous ne pouvons ni ne devons ignorer le fait que les démocraties naissantes sont fragiles et dépendent dans une large mesure de la compréhension et de l'appui de la communauté internationale. De cette tribune, je renouvelle notre appel à la communauté internationale en faveur d'un soutien résolu, concret et substantiel aux démocraties centraméricaines et à la démocratie salvadorienne en particulier.

Nous comprenons parfaitement que nos démocraties ne peuvent demander un soutien sans être crédibles aux yeux du monde. Deux éléments sont essentiels à cet égard. Il faut que nous démontrions que nous, Centraméricains, sommes engagés dans un processus d'intégration pour la paix et le développement. Nous devons également montrer de manière tangible que chacune de nos sociétés oeuvre courageusement à une réforme institutionnelle démocratique et à la pleine garantie des droits de l'homme.

Nous tenons également à lancer un appel cordial et respectueux à nos amis, les présidents d'Amérique centrale, dont le Panama, pour qu'ils nous aident rapidement à répondre de manière plus résolue et énergique au défi de l'intégration, non seulement économique, mais social et politique.

Le Président Cristiani Burkard

Nous ne cherchons pas à répéter les discours unionistes du passé. Nous voulons au contraire façonner, le plus rapidement possible, l'Amérique centrale des nationalités, qui nous permettra de préserver l'individualité qui est la nôtre, tout en assumant la dimension d'une réalité mondiale qui ne pardonne ni l'isolement ni ne reconnaît l'autosuffisance.

Si les grands blocs que forment les nations peuvent s'unir en un nouveau type de nationalité dont l'élément essentiel est un destin commun, il serait absurde que nous, Centraméricains, ne parvenions pas à trouver des formules appropriées pour affronter dans l'unité le défi d'une modernité de plus en plus complexe et compétitive. Le monde a déjà tendance à considérer l'Amérique centrale comme un bloc, aussi ne peut-elle rester en marge de cette vision de l'extérieur sans courir le grave danger d'une marginalisation historique irréparable.

Il convient avant tout d'aboutir à une paix généralisée en Amérique centrale, qui offrira une stabilité démocratique permanente. Et lorsqu'il s'agit de la paix, le cas salvadorien prend immédiatement le devant de la scène.

Le Président Cristiani Burkard

Parler du Salvador du haut de cette tribune des Nations Unies représente non seulement une occasion extraordinaire comme toujours, mais aussi un engagement réitéré envers la vérité et la sincérité de ce que font tous les Salvadoriens pour transformer notre société, en vue d'un avenir immédiat plus prospère et plus solidaire. En ce sens, l'effort pour la paix acquiert la plus haute priorité pour notre gouvernement, conformément aux aspirations les plus profondes et les plus urgentes de la communauté nationale et avec le sentiment exprimé de la communauté internationale.

Nous saisissons cette occasion pour parler de la paix au Salvador comme quelque chose de concret et de réalisable qui nous importe à tous et relève de notre responsabilité à tous. Nous ne devons exclure personne de cet effort de paix sans risquer de retomber dans les mêmes erreurs que nous avons faites et qui nous ont beaucoup nui sur le plan historique : les exclusions ou la marginalisation de certains secteurs dans l'édification du destin national.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, depuis que nous assumons la présidence, nous estimons que nous sommes les représentants légitimes et les serviteurs des intérêts de tous les Salvadoriens, même de ceux qui ne partagent pas nos valeurs et nos conceptions relatives au pays. Les Salvadoriens apprennent, et l'apprentissage est ardu et difficile, mais nécessaire, que pour mériter de vivre en paix il convient de travailler sérieusement en faveur de la tolérance et du respect mutuel, au-delà des idéologies et des intérêts sectoriels. Le pays, historiquement parlant, va dans ce sens, et nos efforts quotidiens vont également dans cette direction. À cet égard, nous attachons une grande importance au rôle des partis politiques, quelle que soit leur idéologie, et nous sommes fiers d'informer la communauté internationale qu'il existe déjà au Salvador un mécanisme interpartis qui est né du climat de négociation qui existe dans le pays et dans lequel travaillent ensemble tous les partis politiques aux tendances les plus variées.

Cet effort interpartis, qui pour la première fois a pris une telle amplitude et une telle permanence dans l'histoire du pays, a produit son premier fruit : un accord de consensus pour procéder à des réformes et prendre les mesures nécessaires visant à donner aux élections législatives et municipales qui auront lieu au mois de mars prochain, les garanties maximums de sécurité, d'honnêteté et de participation des électeurs, de sorte que personne ne puisse objectivement les mettre en doute.

Le Président Cristiani Burkard

A cette fin, la Commission interpartis a convenu d'une supervision internationale du processus électoral dès le début, et notre gouvernement, pleinement engagé à reprendre à son compte les accords auxquels parviendraient par consensus tous les partis, manifeste devant cette tribune universelle sa volonté et sa décision que la supervision internationale des prochaines élections commence à fonctionner dès maintenant avec toute la liberté nécessaire pour que personne n'ait de doutes quant à notre volonté démocratique.

Compte tenu de ce que je viens de dire, nous invitons cette organisation et ses Etats Membres à nous apporter toute leur collaboration et à mettre en marche immédiatement, de manière efficace et constante, les mécanismes de supervision internationale des prochaines élections. Pour notre pays, des élections intégrées et honnêtes sont une partie importante de la démocratisation qui a commencé en 1982.

La paix au Salvador ne sortira pas de la bouche d'un canon. La paix doit être forgée dans l'entente politique des diverses forces impliquées. En tant que partie à cette entente nationale, la négociation entre le Gouvernement de la République et le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) est un facteur de premier ordre qu'il convient d'encourager et de diriger raisonnablement pour obtenir des résultats permanents dont bénéficiera le peuple tout entier.

Tout au long de l'année qui vient de s'écouler et depuis le moment où j'ai eu l'honneur d'occuper cette tribune, les efforts développés en faveur de la négociation politique du conflit ont été constants de notre part. Je ne souhaite pas insister sur le fait regrettable que le FMLN se soit écarté de la table des négociations, en novembre de l'année dernière, et ait lancé une très violente offensive qui a frappé injustement la population civile qui s'est déjà tant sacrifiée pour la guerre. Nous ne venons pas ici pour nous plaindre de ce qui s'est passé, mais plutôt pour expliquer le positif qui a suivi.

Au début de cette année, nous avons approché les Nations Unies pour leur demander de nous aider à rétablir le processus de négociation. Cela a eu lieu en avril sous les auspices du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, qui est toujours disposé à mettre toute sa sagesse et toute son énergie au service de la cause de la pacification salvadorienne. Par l'entremise de son digne représentant, M. De Soto, nous avons réussi à relancer le processus de négociation et celui-ci se développe à un rythme qui a déjà donné les premiers résultats concrets. En juillet

Le Président Cristiani Burkard

dernier, un accord de fond a été signé entre le Gouvernement et le FMLN sur la question cruciale du respect et de la garantie des droits de l'homme dans le pays et, à la suite de cela, le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à installer au Salvador un bureau préparatoire pour traiter de la vérification des accords aux termes desquels se réalisera le processus dans tous les domaines.

Nous tenons à souligner que notre gouvernement attache une très grande importance au contrôle exercé par les Nations Unies dans tous les aspects des accords qui découleront du processus de paix. Nous sommes fermement engagés à ce que cette vérification soit adéquate, large et suffisante, sans restrictions et sans détours.

La première garantie de la paix au Salvador est sans aucun doute la volonté du peuple d'y parvenir, que nous interprétons au moyen d'un exercice sérieux et constant des mécanismes de pacification, à la fois à la table des négociations et en dehors, et l'autre garantie est la vérification internationale à l'efficacité de laquelle nous sommes disposés à apporter tout notre appui et les garanties requises, maintenant et à l'avenir. Le modèle de vérification que nous avons appuyé et dont nous avons convenu pour en terminer une fois pour toutes avec ce conflit est sans précédent et c'est déjà un moyen de montrer au monde notre volonté de concorde et notre sincérité absolue en ce qui concerne l'avenir libre et pacifique du pays.

Notre conception de la paix au Salvador se compose de trois éléments fondamentaux : le renforcement du pluralisme politique sans restriction selon les termes garantis par la Constitution de la République; la consolidation du caractère institutionnel de la démocratie, avec la primauté sans équivoque du pouvoir civil qui émane de la volonté du peuple, et un développement économique et social soutenu et équilibré qui permettra au Salvador d'édifier un modèle de prospérité où tous auront la possibilité de progresser.

Nous sommes contre le paternalisme qui paralyse les peuples; le populisme qui les appauvrit en les trompant et aussi les formules économiques simplistes, qui ne tiennent pas compte de la dimension humaine du développement. Nous croyons en premier lieu à l'esprit créateur et productif de l'être humain et à sa liberté inhérente et c'est pour cela que nous avons mis au point et appliqué un ensemble de mesures qui, en assainissant progressivement l'économie, permettra une reconstruction réaliste et accélérée du pays. Nous sommes conscients du coût politique, nous sommes disposés à l'affronter car c'est l'intérêt national qui

Le Président Cristiani Burkard

nous inspire. Nous savons également que cette ligne de pensée et d'action économique est celle qui prévaut actuellement dans le monde et cela nous stimule et nous encourage à aller de l'avant, sans hésitations, bien que disposés à corriger ou à faire des changements si nécessaire lorsque la réalité du pays l'exige objectivement.

Nous sommes conscients qu'au Salvador un changement radical se produit à la suite de la crise la plus profonde de notre histoire. Le sauvetage national qui a été le terme défini de notre conception du gouvernement passe par l'épuration et l'assainissement de pratiquement toutes nos institutions, et, bien sûr, la force armée ne fait pas exception.

Nous pouvons dire en toute honnêteté que le pouvoir civil se renforce de plus en plus dans le pays et qu'à l'intérieur du processus de modernisation institutionnel que nous vivons à l'heure actuelle, chaque secteur prend sa place dans le cadre ordonné d'une démocratie fonctionnelle.

Ceux qui continuent à vouloir considérer le Salvador comme il était en 1979 souhaitent vivre dans le passé par intérêt ou parce qu'ils sont aveugles. La décennie des années 80 a enseigné aux Salvadoriens plus que ce que nous aurions pu apprendre au cours de toutes les décennies antérieures, depuis l'indépendance et, en premier lieu, nous a enseigné la valeur irremplaçable de la démocratie qui est la meilleure école de la modération. Dans la démocratie, seuls les modérés prospèrent et la meilleure preuve de modération est le respect strict des lois. C'est pourquoi nous luttons en faveur du rationalisme, de l'entente, de la coexistence pacifique entre frères, car nous avons déjà constaté la folie de la guerre et nous ne voulons pas que subsiste la moindre petite racine de cette folie fratricide sur notre sol.

Le Président Cristiani Burkard

Notre gouvernement appartient, de plein droit, à la communauté civilisée des nations, et, partant, nous assumons les responsabilités internationales qui nous incombent. En ce moment, El Salvador recourt légitimement à cette prérogative en ayant saisi, conjointement avec la République du Honduras, un tribunal spécial de la Cour internationale de Justice afin de résoudre un différend frontalier vieux de 100 ans, dont on espère qu'il sera définitivement réglé vers le milieu de l'année prochaine. Mon pays respectera, comme il s'y est engagé et comme il en a l'obligation du fait qu'il a accepté volontairement de se soumettre à la juridiction du tribunal mondial le plus élevé, le jugement rendu par la Cour sur ce différend. Par ailleurs, El Salvador a la certitude que le Secrétaire général des Nations Unies, sur instruction du Conseil de sécurité et à la demande des présidents des Etats d'Amérique centrale, notamment le Président de mon pays, poursuivra activement sa mission de bons offices pour régler, par voie de négociations politiques, le conflit interne dont notre peuple continue d'être la victime.

Nous appuyons totalement et sans équivoque le droit international. Nous avons une confiance absolue dans les mécanismes internationaux pour ce qui est de trouver une solution pacifique à quelque conflit que ce soit. Pour ce qui est du conflit interne que nous connaissons - conflit qui nous paraît à ce stade dépassé et injustifié -, notre position est claire : nous voulons le résoudre complètement; nous essayons de faire en sorte que le FMLN, une fois devenu une force exclusivement politique, participe avec toutes les garanties dont jouissent les partis politiques à la vie démocratique du pays. Nous espérons que la solution qui sera trouvée au conflit permettra, comme M. Pérez de Cuéllar le fait observer fort justement dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation,

"une transformation positive de la société salvadorienne." (A/45/1, p. 7)

Si nous nous tournons vers le passé, c'est seulement pour en tirer les enseignements positifs et non pas pour le répéter de quelque façon que ce soit. La responsabilité du peuple salvadorien à ce stade tellement décisif de notre histoire est beaucoup trop grande pour qu'il ait foi dans le simplisme de solutions superficielles. Tous nos programmes et tous nos objectifs sont tournés vers l'avenir, immédiat et futur. Il serait suicidaire de s'accrocher à des défauts, à des déficiences, à des arbitraires ou à des privilèges archaïques. La vie évolue et les mentalités doivent également évoluer pour que les actes répondent aux faits et non à des mirages idéologiques, quelle qu'en soit l'étiquette.

Le Président Cristiani Burkard

Nous voulons vivre en paix. Nous travaillons pour une paix ferme et durable, où n'existe aucun type d'oppression ou d'impunité ni aucune forme de fanatisme aveugle. La démocratie est notre idéal et nous consacrons chaque jour toutes nos énergies à son renforcement. Car la démocratie se construit jour après jour davantage par de simples faits que par des gestes spectaculaires. C'est de cette façon, simple, naturelle et démocratique que nous exerçons le pouvoir. C'est de cette façon aussi que nous prenons soin du pouvoir, parce que ce pouvoir n'appartient ni à nous ni à personne d'autre, mais au peuple. Ce ne sont là peut-être que des mots, mais en fait, c'est notre suprême défi et, en fin de compte, ce sera notre plus grande conquête : affirmer le pouvoir civil, non point en tant que mandat arbitraire mais en tant qu'autorité conduisant pacifiquement les destins de la société pluraliste que nous sommes et que nous serons de plus en plus.

La guerre n'a plus de raison d'être en El Salvador. Nous ne voulons pas de guerre en El Salvador. Nous faisant l'interprète du sentiment populaire, du haut de cette tribune, qui est la tribune la plus élevée des peuples, nous déclarons aux forces nationales ceci : le Gouvernement de la République est disposé à faire tout ce qui est en son pouvoir, avec la souplesse et la sérénité nécessaires, pour continuer à rechercher la paix exemplaire que le peuple salvadorien mérite. A cette fin, il y a deux règles que nous devons absolument respecter : les principes fondamentaux de la démocratie représentative et le respect de la loi. Pour ce qui est de la loi, nous n'ignorons pas qu'elle peut parfaitement changer conformément aux nécessités du moment, mais le changement doit se faire dans les limites établies par la loi elle-même. La raison politique et la raison sociale peuvent motiver de tels changements, mais ce ne peut jamais être le fait de l'arbitraire ou du caprice d'individus ou de groupes.

En particulier, nous demandons instamment au FMLN de faire preuve de son côté de souplesse et de compréhension réaliste à la table des négociations. Nous avons dit à plusieurs reprises que le simple fait que nous ayons proposé dès le premier jour de l'existence de notre gouvernement de tenir un dialogue permanent pour tenter d'instaurer une paix définitive dans notre pays nous éloigne de la notion stérile et belliqueuse de vainqueurs et de vaincus. Nous pensons plutôt que cette guerre nous a donné à tous de bonnes leçons et que nous devrions mettre en pratique les enseignements tirés, pour le bien de la paix que nous appelons tous de nos vœux et dont le pays a besoin.

Le Président Cristiani Burkard

Il ne s'agit pas de détruire qui que ce soit, ni à la table des négociations, ni en dehors de cette table, ni une fois les négociations terminées. Bien au contraire, la plus grande responsabilité que nous ayons est d'abaisser le niveau des passions individuelles et collectives et de faire un suprême effort de tolérance. Des raisons morales et politiques justifient amplement pareille attitude.

Compte tenu de la façon dont les événements se succèdent actuellement dans le monde et nous faisant l'interprète du sentiment de la communauté internationale, exprimé à cette tribune par la voie moralement puissante de la République soeur du Costa Rica - exemple mondial de démocratie -, nous sommes disposés à déclarer un cessez-le-feu unilatéral qui serait appliqué dès que le FMLN aura pris la même décision, et ce, pour permettre que les négociations se déroulent dans un meilleur climat de détente et de confiance et, surtout, pour bien montrer au peuple salvadorien que la volonté politique des deux parties est irrémédiablement orientée vers la paix. Il s'agirait d'une mesure temporaire, un geste de bonne volonté véritable, destinés non pas à gagner du temps dans la guerre mais à cimenter la crédibilité dans la paix, jusqu'à ce qu'on puisse parvenir à des accords politiques qui mettent définitivement fin à l'affrontement armé.

Nous sommes sûrs qu'un cessez-le-feu décidé unilatéralement par chacune des parties et appliqué simultanément permettrait d'accélérer les négociations, étant donné qu'au stade où nous en sommes, la violence ne fait que paralyser le processus. On a beaucoup utilisé la violence comme un prétendu moyen de pression visant à hâter la solution finale, et tout cela n'a servi qu'à aggraver la guerre. Commençons à employer les ressources de la pacification progressive qu'exige la réalité et à laquelle le peuple tout entier aspire, dans sa souffrance et son stoïcisme.

Pour ce qui est de l'Accord relatif aux droits de l'homme signé à San José entre le Gouvernement et le FMLN, nous estimons pour notre part qu'il est d'ores et déjà en vigueur et nous sommes disposés à accepter une vérification internationale par les Nations Unies, au moment que l'Organisation estimera opportun. Espérons que cela se fera le plus rapidement possible.

La présente session de l'Assemblée générale restera une session historique, et ce pour plusieurs raisons. C'est la première session qui se tient depuis la fin de la guerre froide. Mais elle intervient également à un moment marqué par la

Le Président Cristiani Burkard

sérieuse possibilité d'un conflit régional au Moyen-Orient où, dans un climat de tension extrême, les forces de la raison et du droit doivent faire face aux excès de l'arbitraire et de la barbarie.

En Europe, on assiste à un phénomène impressionnant, qui atteindra son point culminant le 3 octobre avec la réunification de l'Allemagne, événement qui, il y a quelques mois encore, paraissait tellement éloigné. Nous nous en réjouissons et félicitons les protagonistes de cet événement. La situation générale qui prévaut actuellement en Europe - situation de rencontre et d'intégration -, alors que l'on voit se profiler l'année 1992, moment où l'unité européenne changera la face de l'histoire contemporaine, est véritablement une leçon de choses pour tous les peuples.

Deux nouveaux Membres font désormais partie de notre organisation - le Liechtenstein et la Namibie. Nous les saluons tous les deux avec une profonde satisfaction. Pour ce qui est de la Namibie, nous tenons à souligner le rôle joué par la communauté internationale, et notamment par notre organisation, dans le processus - mené de façon satisfaisante et civilisée - qui a conduit au succès de la longue lutte du noble peuple namibien pour son indépendance. Cela nous donne de bonnes raisons d'espérer que la stabilité définitive est possible à brève échéance en Afrique australe, sur la base des principes d'égalité et de liberté, indispensables à toute solution durable des conflits nationaux et internationaux dans cette étape de l'évolution mondiale.

Le Président Cristiani Burkard

Nous nous félicitons du dialogue actuel entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée, et nous espérons ardemment qu'elle portera fruit pour le bien et la prospérité de la noble nation coréenne. Néanmoins, nous croyons inutile de retarder davantage l'admission de la République de Corée aux Nations Unies, car celle-ci remplit déjà les conditions qu'exige son adhésion; de plus, sa participation serait précieuse dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Charte.

Dans un autre domaine, on se rappellera de cette assemblée comme d'un sommet présidentiel pour les enfants sans précédent; on s'en souviendra aussi pour la préoccupation unanime exprimée par les gouvernements au sujet des dangers catastrophiques de la détérioration de l'environnement, du trafic des stupéfiants et de la toxicomanie. La question de la protection et de la préservation de la vie est maintenant presque au premier plan de la conscience de l'humanité et ce phénomène est devenu l'une des principales préoccupations de cet organe. Nous nous joignons à ce formidable effort au nom de la vie sur notre planète agitée et nous déclarons notre appui à toute initiative convenue à cet égard. Dans notre pays, nous travaillons concrètement pour les enfants, et nous sommes fermement engagés à réduire de façon drastique les niveaux de malnutrition et de maladie et le taux d'abandon des études pendant les années où nous serons en fonction. Nous nous attaquons de front à l'abus des stupéfiants et nous sommes déterminés à sauver l'environnement; pour ce faire, nous avons mis sur pied, entre autres, un programme de parcs nationaux qui créera des réserves inviolables pour l'avenir.

Les Nations Unies ont joué et continueront à jouer un rôle primordial dans l'instauration de la paix en Amérique centrale. Nous confirmons devant cette assemblée qu'il est essentiel que le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale reste actif, maintenant plus que jamais, de façon à garantir la sécurité de la région et finalement aider à donner une forme finale à l'accord de paix en El Salvador.

Nous considérons l'évolution des événements qui surviennent en Amérique centrale et en El Salvador avec espoir et réalisme. Notre gouvernement a déclaré l'année 1990-1991 Année de la paix. Le processus de paix progresse. Nous en sommes convaincus. Au cours de l'année, nous avons travaillé inlassablement pour la paix. Dans son espoir ardent, la population salvadorienne prie avec ferveur pour que la guerre disparaisse de notre pays. De cette tribune, nous souhaitons demander à Dieu de nous éclairer pour que nous trouvions bientôt la seule voie susceptible de nous conduire vers l'avenir : la réconciliation nationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'El Salvador de sa déclaration.

S. E. M. Alfredo Félix Cristiani Burkard, Président de la République d'El Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

ALLOCUTION DE S. E. M. CARLOS ANDRES PEREZ, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU VENEZUELA

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution du Président de la République du Venezuela.

S. E. M. Carlos Andrés Pérez, Président de la République du Venezuela, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République du Venezuela, M. Carlos Andrés Pérez, et de l'inviter à prendre la parole.

Le Président PEREZ (interprétation de l'espagnol) : Au nom de mon gouvernement, qu'il me soit permis de vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vos qualités et votre expérience personnelles sont la garantie certaine de la coordination efficiente et productive des travaux de cette session. Votre élection est également un hommage mérité à votre pays, Malte, un pays dont la culture est millénaire et qui est omniprésent dans l'histoire du monde occidental.

Je souhaite saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Joseph Nanven Garba, qui a dirigé les activités de la session précédente de l'Assemblée de façon compétente, sage et équilibrée.

Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir deux nouveaux Etats Membres : la République de Namibie et la Principauté de Liechtenstein. Le Venezuela a appuyé sans réserve la lutte pour l'indépendance du peuple namibien. En qualité de membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le Venezuela a participé activement à ses travaux pour défendre la cause namibienne. Nous saluons le passage de la Namibie à une vie indépendante et son accession au statut de membre de la communauté internationale en tant que pays souverain après sept décennies de domination par l'infâme régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, la honte de l'humanité.

Le Président Pérez

Son indépendance politique maintenant acquise, la Namibie doit parvenir au développement économique et social nécessaire pour consolider son Etat indépendant et sa société démocratique. L'appui de la communauté internationale lui est essentiel pour atteindre ces objectifs. Le Venezuela a déjà contacté les autorités namibiennes afin de déterminer les formes de coopération possibles dans les domaines de l'énergie, de l'exploitation minière et de la pêche. Au niveau multilatéral, le Venezuela s'est fermement engagé à contribuer aux projets de coopération avec la Namibie.

S'agissant de l'interminable et douloureux conflit de l'apartheid, le Venezuela demande à toutes les nations de ne suspendre ni relâcher les sanctions contre l'Afrique du Sud tant que n'auront pas été conclus des accords concrétisant les efforts du Président De Klerk et satisfaisant aux propositions de Nelson Mandela.

Nous sommes heureux de la réunification de l'Allemagne, qui deviendra effective le 3 octobre, événement que nous, Vénézuéliens, considérons comme le point culminant d'une phase historique difficile et le début d'une nouvelle étape qui sera un exemple durable pour l'édification pacifique d'un nouvel ordre international. Nous partageons la joie du peuple allemand et nous formons des vœux pour que cet événement montre au monde entier le bonheur de la réconciliation et de l'entente.

Je représente un pays ayant une forte vocation démocratique et une longue tradition pacifique. Nos activités internationales ont toujours été axées sur l'élimination de tout ce qui fait obstacle à l'harmonie et à la coopération entre les nations. A ce titre, nous saluons et appuyons les initiatives soumises à l'Assemblée générale en vue de renforcer la responsabilité fondamentale qui incombe aux Nations Unies de réaliser les deux objectifs inséparables : la paix mondiale et la justice internationale, en particulier depuis que des événements que personne n'aurait pu prévoir il y a à peine quelques mois ont abouti, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, à accélérer les progrès vers une authentique entente mondiale.

Les changements soudains intervenus dans la structure des relations internationales exigent une étude sérieuse de l'éthique internationale, qui est souvent transgressée par les grandes puissances et les conflits régionaux. Nous avons aujourd'hui la preuve spectaculaire que la réduction considérable de la

Le Président Pérez

menace nucléaire et la détente Est-Ouest n'entraînent pas ipso facto la disparition des conflits internationaux sérieux. La présente crise du golfe Persique en est un exemple douloureux.

Au cours des 45 dernières années d'une histoire mondiale turbulente, la paix nucléaire a été obtenue par un équilibre amoigu, cyniquement appelé "équilibre de la terreur", qui a écarté en permanence tous les autres mécanismes de contrôle disponibles. Le Venezuela a toujours rejeté cette approche monstrueuse de la dissuasion, estimant que la réponse à l'anarchie internationale ou à des conflits régionaux ne réside pas dans des menaces réciproques ou une escalade militaire. Nous avons toujours pensé qu'il était possible de construire un équilibre de la paix, basé sur la justice, sur des droits égaux pour tous les peuples de jouir de leurs propres ressources, sur le droit au développement et au bien-être, l'ensemble permettant d'instaurer un système authentique de sécurité collective, raison d'être des Nations Unies. C'est pourquoi nous avons toujours préconisé un nouvel ordre économique international destiné à battre en brèche toute tentation d'affrontement. Nous estimons que la fin de la guerre froide ouvre de nouvelles perspectives de programmes de désarmement plus intensifs et une coopération accrue dans le développement. Nous pensons qu'aujourd'hui plus que jamais s'offre aux Nations Unies la possibilité de réaliser le rêve universel d'un équilibre de paix basé sur la compréhension et la coopération. Le dialogue en vue d'une concertation économique internationale doit s'ouvrir.

En août dernier, lors de sa réunion de Caracas, la Commission pour le Sud, présidée par l'ancien Président de Tanzanie, Julius Nyerere, a publié son rapport final, un document précieux et complet rédigé dans un langage de dialogue, caractéristique de ces temps nouveaux. Ce document mérite de devenir un instrument de base pour amorcer un dialogue constructif Nord-Sud.

Le Venezuela souhaiterait également que la fin de la confrontation bipolaire entraîne la disparition d'un système en vertu duquel certaines puissances croyaient avoir l'obligation ou le droit d'assumer un rôle individuel de contrôle et de maintien de la sécurité du monde. Maintenant que la confrontation Est-Ouest n'est plus qu'un épisode du passé, les Nations Unies devraient assurer cette fonction au nom du droit international et des principes de la Charte signée par tous les pays ici représentés. Dans son intervention historique devant l'Assemblée, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Edouard Chevardnadze, n'a pas dit autre chose.

Le Président Pérez

Un mécanisme doit être mis au point pour garantir l'exécution des décisions et des sanctions adoptées par les Nations Unies en réponse à une agression contre l'un quelconque de ses Membres; pour faciliter la démilitarisation des conflits par le biais d'opérations de maintien de l'ordre et de mesures d'appui dans des régions où les adversaires dans un conflit se sentent menacés, comme récemment en Namibie et au Nicaragua; ou pour appuyer des efforts de pacification et de démocratisation. Un tel mécanisme encouragerait les Etats attaqués, ou s'estimant menacés, à se tourner vers les Nations Unies pour chercher une réponse dans le cadre de l'Organisation plutôt que d'étayer leur sécurité aux dépens de leurs peuples via une course aux armements onéreuse. La non-prolifération d'armes nouvelles toujours plus destructrices ne sera possible que s'il existe un mécanisme de dissuasion efficace.

Si les Nations Unies ne peuvent fournir cette assurance, les ressources continueront à être consacrées, au détriment de l'éducation, de la santé, de la nutrition, du progrès et du développement, à de nouveaux arsenaux offensifs et défensifs, dans une course illusoire vers la défense et la sécurité autonomes.

Le Venezuela se joint à ceux qui affirment que la fin de l'affrontement entre les superpuissances ouvre de nouvelles perspectives de paix, mais aussi de nouveaux risques. La capacité des superpuissances à influencer sur les problèmes ou les conflits futurs, ou à les régler, demeure paradoxalement négligeable. D'une manière générale, les problèmes existants sont d'une nature globale. Ils affectent toutes les nations, dont l'interdépendance s'exerce dans tous les domaines : de l'économie au commerce, en passant par le bien-être, les ressources naturelles et l'environnement.

Le Président Pérez

Certes, il faut d'urgence consolider les progrès découlant de la fin de la guerre froide et prendre des mesures complémentaires pour réduire au minimum les risques de conflits entre nations. Il est également indispensable de trouver des moyens sûrs et fiables d'appliquer les autres principes qui sous-tendent le système multilatéral. Parmi ces principes, il faut manifestement mettre l'accent sur le droit au développement dans les domaines économique et social.

Il y a un an, dans cette même instance propice au dialogue international, j'ai proposé que la dernière décennie du siècle soit consacrée à l'enfance afin de réduire sensiblement le taux de mortalité infantile, d'assurer l'universalisation de l'école primaire et d'éliminer le grave problème de la malnutrition. De même, j'ai invité chacun des Membres à souscrire à la Convention relative aux droits de l'enfant, en tant que nouvelle éthique internationale. La signature de la Convention par la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, la tenue, le week-end dernier, du Sommet mondial de l'enfance et la disparition du conflit Est-Ouest coïncident pour créer un climat favorable à la prise d'un engagement mondial qui nous permette de passer de la déclaration de nos bonnes intentions à la tâche réelle de combattre la mortalité infantile, de protéger les mères allaitantes et enceintes, d'améliorer réellement la santé de la mère et de l'enfant et d'assurer à l'enfant son éducation et sa préparation à la vie active.

Je suis conscient qu'un programme de cette ampleur exige des ressources considérables. C'est pourquoi je propose que les Etats Membres de l'Organisation s'accordent pour réduire leur budget militaire de 10 % et que les sommes ainsi recouvrées servent à financer un fonds des Nations Unies pour le développement social qui nous permettrait de nous attaquer de manière décisive à la misère qui assujettit et annihile des centaines de millions d'enfants dans le monde entier.

Comme le montre la récente expérience en Amérique latine, les progrès de la démocratie dans nos pays, pour qu'ils soient irréversibles, doivent être consolidés si nous voulons trouver une solution définitive aux problèmes de la pauvreté critique et extrême. Les programmes d'ajustement macro-économiques inévitables, indispensables à la modernisation de nos sociétés, ne peuvent être source de progrès s'ils ne visent pas en même temps la lutte contre la faim, le chômage et la pénurie de débouchés qui trouvent leur origine dans une alimentation inadéquate et des soins médicaux inappropriés et persistent en raison de l'absence de possibilités d'étude ou d'emploi pour les jeunes.

Le Président Pérez

L'Amérique latine s'est aujourd'hui engagée à fond dans la démocratie en tant que système politique. Mais la démocratie ne saurait être édiflée sur une base sociale de pauvreté persistante. Les demandes répétées pour obtenir des conditions meilleures en ce qui concerne notre commerce et nos relations économiques et financières internationales ne sont pas de simples déclarations de rhétorique. L'instauration d'un nouvel ordre mondial est indispensable pour régler le conflit fondamental des inégalités de l'homme sur la planète. Une attitude fondée sur le concept essentiel de l'éthique doit régir le système des relations entre les pays les plus puissants et les plus pauvres. Le 16 novembre 1976, de cette même tribune de l'humanité, j'affirmais que

"L'instauration d'un nouvel ordre économique international est une condition indispensable à la paix. Sinon..."

comme je le disais alors et comme je tiens aujourd'hui à le répéter :

"... l'équilibre politique du monde serait gravement compromis."

(A/31/PV.67, p. 12)

Nous vivons une période de transition historique. A 10 ans du XXIe siècle, les anciens systèmes idéologiques conçus au XIXe siècle ne peuvent plus s'appliquer à nos réalités. En tant que Latino-Américain, je tiens à exprimer ma préoccupation au sujet de l'accent qu'on a mis sur les variables économiques par-delà les variables politiques et sociales. La modernisation de nos sociétés ne peut faire oublier l'importance de l'équilibre interne. Si des conflits sociaux éclatent dans les pays en développement, si les différences entre les habitants se creusent, cela crée inévitablement des conditions propices à des déséquilibres internationaux. Nos peuples veulent vivre dans la démocratie, mais il n'y a pas de démocratie sans justice sociale.

La coopération internationale ne saurait être soumise exclusivement à l'assainissement formel des finances publiques des pays lourdement frappés par les déséquilibres économiques. Nous devons réagir non seulement à la crise fiscale mais aussi à la crise sociale. De fait, les deux crises, fiscale et sociale, sont les deux volets d'un même problème. Il faut que la coopération internationale traite directement les problèmes structurels de la crise, éliminant ainsi les tendances protectionnistes dans les pays développés, les effets chaque jour de plus en plus insupportables de la dette extérieure et l'attitude absurde selon laquelle les ajustements macro-économiques requis sont un simple problème technique, indépendamment de ses incidences sociales et de ses conséquences politiques.

Le Président Pérez

L'Amérique latine a accueilli avec intérêt et satisfaction l'Initiative pour les Amériques proposée par M. George Bush, Président des Etats-Unis. La proposition d'une zone de libre échange avec le nord du continent américain nous fait espérer que, peut-être, le voile des silences et des désaccords qui avaient caractérisé les relations entre les deux Amériques commencera à se lever. Nous espérons sincèrement que l'Initiative pour les Amériques pourra conduire à une rupture définitive de l'isolement. Tandis que le monde s'achemine rapidement vers la mise en place de grandes zones économiques, les Etats-Unis et l'Amérique latine ne peuvent se tourner le dos, comme ils l'ont fait durant des décennies. Maintenant, nous aurons besoin les uns des autres.

A long terme, l'Initiative pour les Amériques peut créer les conditions propres à favoriser les bénéfices de la concurrence, qui nous manquent tant dans nos relations économiques et commerciales. Le changement structurel qui découlerait de la libéralisation du commerce et de l'accès à un marché vaste contribuera à relancer notre croissance économique. L'élimination de la discrimination à l'égard des pays qui se trouvent au sud de l'hémisphère américain créerait des conditions favorables à la négociation conjointe. Mais, en même temps, l'Initiative pour les Amériques présente un défi considérable aux nations latino-américaines. Il ne sera plus possible de s'enliser dans la rhétorique de l'intégration. Si nous souhaitons contribuer au succès de ce projet, nous devons accomplir des tâches fondamentales pour défricher le terrain de la coopération entre nous et pour renforcer le commerce entre les régions. Nous devons créer des alliances stratégiques entre gouvernements, entités publiques et privées et centres de recherche de tous les pays membres, et nous devons encourager la formation de réseaux d'entreprises complémentaires en matière de production et de services en favorisant l'élaboration de normes techniques homogènes.

Le Président Pérez

Ce n'est que dans la mesure où nous saurons accroître le degré d'interdépendance des nations latino-américaines que nous pourrons devenir compétitifs au niveau international. Les pays d'Amérique latine doivent examiner attentivement les possibilités de parvenir à une libéralisation de leurs échanges réciproques. Nous devons renforcer notre coopération en matière de transports et donner un élan nouveau aux institutions qui favorisent leur intégration. C'est seulement ainsi que nous pourrons éviter l'illusion de croire que nous pourrions individuellement avoir accès aux avantages de l'Initiative pour les Amériques.

Paradoxalement, c'est au moment plein d'espoir où prend fin la guerre froide, où les progrès de l'intégration sont évidents et où apparaît un esprit favorable à la coopération internationale que des bruits de guerre se font entendre sur notre planète. La crise dans le Golfe nous concerne tous et en particulier les pays producteurs de pétrole et membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), comme le Venezuela. Depuis que l'Iraq a envahi le Koweït, le Venezuela s'est efforcé de créer un cadre de négociation. Nous ne croyons pas à une solution militaire au conflit. Nous insistons sur un règlement politique de la crise. Les nations arabes doivent jouer un rôle décisif que nous devons favoriser. Nous avons essayé d'intervenir dans les multiples lieux où nous sommes présents, en tant que pays situé dans l'hémisphère occidental et en tant que membre de l'OPEP, pour aboutir à des accords permettant de réduire les effets du conflit sur les marchés pétroliers mondiaux.

A cet égard, je voudrais souligner l'attitude responsable et stabilisatrice de l'OPEP, une organisation qui vient de fêter ses 30 ans d'existence. Les grands pays du Nord industrialisé, principaux importateurs de pétrole, doivent reconnaître que, sans la décision de l'OPEP de combler temporairement le déficit du marché, la hausse du prix du pétrole et la déstabilisation de l'économie mondiale qu'elle aurait entraînée auraient été encore beaucoup plus fortes.

Ni l'OPEP, ni le monde industrialisé ne peuvent se permettre des hausses brutales du prix. Nous ne pouvons pas non plus nous permettre - une fois la crise du Golfe résolue - des chutes tout aussi brutales du prix du brut. Ces fluctuations excessives sont nuisibles pour nous tous, consommateurs et producteurs. Elles font le jeu seulement des spéculateurs qui ne se soucient guère du bien-être des nations ou de l'économie mondiale.

Le Président Pérez

Nous avons une part de responsabilité en tant que fournisseurs d'un pourcentage important du marché actuel et, surtout, en tant que possesseurs des plus grandes réserves de pétrole brut. C'est l'exploitation de ces réserves qui couvrira les besoins énergétiques futurs du monde. Il faudra pour cela, cependant, des prix garantissant aux producteurs des revenus réguliers et des ressources suffisantes pour financer les investissements nécessaires pour assurer le niveau de production actuel et le remplacement des réserves. Le pétrole restera, pendant des décennies encore, un élément fondamental du développement, et ni les producteurs, ni les consommateurs ne peuvent permettre une instabilité du marché.

Je me permets de suggérer que se réunisse d'urgence une conférence de producteurs et consommateurs de pétrole, sous les auspices des Nations Unies, qui devrait examiner, une fois pour toutes, la réalité politique pétrolière. La première étape devrait être une réunion des pays membres de l'OPEP et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Je voudrais rappeler ici notre inquiétude devant les incidences d'un prix du pétrole trop élevé sur les projets de développement des pays du tiers monde qui dépendent entièrement des importations de pétrole. Depuis 10 ans, le Mexique et le Venezuela ont essayé de limiter ces répercussions sur les économies d'Amérique centrale et des Caraïbes, par le biais de l'Accord de San José. Toutefois, ce type de solidarité ne peut être unilatéral. Il doit s'inscrire dans le cadre de solutions globales dans lesquelles les pays industrialisés assument résolument leur responsabilité dans le domaine de la coopération internationale.

Les pays industrialisés doivent partager la responsabilité de la croissance économique et de la stabilité politique dans cette région vulnérable de l'hémisphère si nous voulons éviter de nouvelles flambées de violence ou la poursuite indéfinie des violences actuelles. Les pays producteurs de pétrole sont conscients de la nécessité d'aider les pays importateurs du tiers monde en adoptant des mesures compensatoires telles que le Fonds de l'OPEP ou l'Accord de San José. Nous poursuivrons dans ce sens, mais nous estimons qu'il faudrait élargir l'engagement des pays qui peuvent se permettre de le faire.

Tout comme l'OPEP a assumé sa part de responsabilité en augmentant sa production pour compenser la pénurie de pétrole sur les marchés internationaux et tout comme les grandes puissances cherchent à faire partager à d'autres le coût de

Le Président Pérez

la présence militaire dans le golfe Persique, les pays dont les ressources sont moins importantes ont besoin d'un soutien pour surmonter la situation de pénurie de pétrole et de prix élevés.

A cet égard, permettez-moi d'exprimer ma satisfaction devant la proposition du Président de la République française, M. François Mitterrand, visant à ouvrir "la discussion d'un plan mondial d'aide au monde en développement ... alimentée par des ressources neuves et qui remettraient en présence pour un débat au fond les acteurs d'une tragédie qui connaîtra la conclusion de toutes les tragédies si l'on ne se décide pas à changer de genre, de rythme et d'objectif." (A/45/PV.4, p. 46)

Par conséquent, nous demandons instamment aux nations les plus puissantes de coopérer afin de satisfaire la demande énergétique des pays les plus pauvres d'une façon non pas occasionnelle et aléatoire, mais stable et permanente. Le Venezuela est disposé à poursuivre, en coordination avec ses partenaires de l'OPEP et d'autres pays exportateurs de pétrole non membres de l'OPEP tels que le Mexique, son assistance à des programmes de coopération tels que l'Accord de San José, mais il attend également des propositions des grands pays industrialisés afin d'atteindre les objectifs de stabilisation que nous proposons.

Les décisions que prendra l'Assemblée permettront de définir le rôle que la communauté internationale souhaite voir jouer les Nations Unies en cette période critique de transition. Nous commençons enfin à reconnaître que ses limitations passées étaient en grande partie dues au conflit bipolaire. Maintenant que ce conflit n'existe plus et que les réformes sont en marche, notre aspiration est de revenir aux postulats initiaux de l'Organisation, en révisant la Charte, si nécessaire, afin que l'Organisation puisse pleinement et démocratiquement exercer ses fonctions et intervenir à titre préventif dans les nombreux problèmes du monde et s'occuper des situations critiques qui se profilent déjà à l'horizon. Permettez-moi d'insister sur ceux de ces problèmes qui sont liés à la paix et au développement économique et social et qui demandent encore tant d'efforts communs.

Toutes les nations du monde, et en particulier les nations puissantes sur les plans militaire et économique, doivent comprendre que seule une éthique internationale, fondée sur un réel respect du droit international tel qu'il est consacré dans la Charte et dans les traités et conventions signés par tous les Etats sous les auspices des Nations Unies, peut assurer la justice, la paix et la stabilité dans le monde.

Le Président Pérez

Les violations de ces principes, traités et conventions ont été monnaie courante par le passé. Pourtant, c'est précisément aujourd'hui, en cette étape nouvelle et prometteuse pour l'humanité, que le monde a rejeté unanimement la violation de la souveraineté du Koweït par l'Iraq. Ceci doit être le commencement d'une véritable nouvelle éthique internationale authentique, proscrivant toute sorte d'intervention unilatérale et restituant pleinement l'ordre international, en soumettant aux Nations Unies ou à d'autres instances internationales les conflits existants ou à venir. L'action des Nations Unies devrait porter sur les territoires palestiniens et le Cambodge, pour ne citer que deux exemples de conflits mondiaux parmi les plus importants, dès que le Koweït aura recouvré sa souveraineté.

Je ne puis conclure sans mentionner la coopération que nous attendons des Nations Unies et de cette assemblée générale dans les conflits qui nous préoccupent, nous, pays de l'Amérique latine. Je veux parler ici de la paix en El Salvador et du processus électoral en Haïti.

Les efforts déployés par le Secrétaire général dans ses rapports avec le FMNL et le Gouvernement salvadorien sont d'une importance primordiale et dignes d'éloges. Nous espérons que l'Assemblée accordera son appui le plus total au Secrétaire général et exhortera tant le FMNL que le Gouvernement d'El Salvador à surmonter les obstacles qui les séparent afin d'aboutir à un accord qui apporterait la paix et le bien-être à ce peuple crucifié par une guerre fratricide de plus de 10 ans.

Le peuple haïtien souhaite la démocratie et la paix. Il a besoin de la solidarité du monde pour sortir de la situation douloureuse où l'a mené une longue et cruelle dictature. Je me permets donc de demander à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, d'approuver le projet de résolution présenté par des pays d'Amérique latine et des Caraïbes afin d'accorder au Gouvernement d'Haïti l'appui qu'il sollicite des Nations Unies pour lui permettre d'organiser des élections au mois de décembre prochain.

Je voudrais conclure en assurant le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, de l'appui du Venezuela et en lui exprimant la confiance absolue que nous lui accordons. Ses qualités de dirigeant, prudent mais opiniâtre, ont été à la source de nombre de changements dont nous avons été les témoins ces dernières

Le Président Pérez

années. Nous lui adressons, ainsi qu'à tout son personnel, nos sentiments de gratitude et nos vœux afin qu'ils poursuivent leur remarquable travail au profit de la collectivité internationale, en cette nouvelle étape historique et prometteuse de la vie de l'Organisation.

S. E. M. Carlos Andrés Pérez, Président de la République du Venezuela, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. MUSHOBOKWA KALIMBA WA KATANA (Zaïre) : Monsieur le Président, la quarante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ouverte dans une conjoncture politique et économique particulièrement préoccupante pour la communauté internationale dans son ensemble et attend de vous des solutions pacifiques à toutes les questions qui seront examinées durant votre présidence.

Soyez, par conséquent, félicité au nom du peuple zaïrois et de son président, le maréchal Mobutu Sese Seko, pour votre accession à l'unanimité à cette fonction importante dans notre organisation.

Vos brillantes qualités intellectuelles et morales, que complète une longue expérience d'homme d'Etat, assumant par ailleurs plusieurs charges à Malte, constituent sans nul doute un gage de succès de la présente quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Soyez assuré de la pleine disponibilité et de la contribution positive de ma délégation tout au long de votre mandat.

Je dois, par ailleurs, reconnaître les mérites de votre prédécesseur, S. E. M. Joseph Garba, de la République du Nigéria, à qui j'ai le devoir de rendre un vibrant hommage pour les progrès qu'il a fait accomplir à notre organisation dans le domaine de la recherche permanente de la paix dans le monde et pour le dynamisme qui l'a distingué au cours de son mandat.*

Au Secrétaire général de notre organisation, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, dont les efforts incessants en faveur de la paix et de la sécurité internationales aboutissent au règlement pacifique des conflits dans le monde, ma délégation

* M. Thompson (Fidji), Vice-Président, assume la présidence.

M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)

adresse un hommage bien mérité et l'expression de sa plus haute appréciation pour la façon remarquable dont il s'acquitte de ses lourdes fonctions d'artisan et de cheville ouvrière de notre organisation.

Ayant rehaussé le prestige de notre organisation et fait triompher ses idéaux, notre organisation doit se féliciter de compter aujourd'hui parmi ses membres la nouvelle République de la Namibie et la Principauté de Liechtenstein.

Le Zaïre salue la présence parmi nous, au cours de la présente session, ces délégations de ces deux pays frères et les assure de sa coopération, tant dans le cadre des Nations Unies que dans celui des relations entre nos pays respectifs.

Au moment où un vent nouveau souffle à travers le monde, apportant l'espoir du renouveau démocratique à l'Est de l'Europe tout comme en Afrique et en Amérique latine, et favorisant l'émergence d'un climat de confiance dans les relations Est-Ouest et Nord-Sud, la communauté internationale est à nouveau confrontée à une nouvelle recrudescence de la tension dans le Golfe persique et au Moyen-Orient qui remet en cause les valeurs, les principes et les règles du droit international prônant le règlement pacifique des différends.

M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)

La crise du Moyen-Orient, qui a été marquée ces derniers temps par des massacres de personnes civiles innocentes dans les territoires arabes occupés en Cisjordanie et à Gaza, lesquels ont attisé la flamme de l'Intifada, a interpellé la conscience universelle lorsque le 25 mai dernier le Conseil de sécurité a été convoqué à Genève en vue d'examiner cette situation et d'y apporter la solution qu'elle requiert. Déjà la tension avait atteint son paroxysme dans cette région, et personne ne s'attendait à ce qu'un nouveau foyer de tension puisse éclore juste à proximité de cette région déjà troublée par une absence prolongée de paix et de sécurité depuis 1945.

L'invasion du Koweït par l'Iraq et son occupation illégale par ce pays constituent la dernière goutte d'eau qui fait déborder le vase au Moyen-Orient et justifient la présence des forces navales et aériennes d'autres puissances militaires dans la région, exposant ainsi l'ensemble de la région à un risque de conflagration armée et d'une guerre probable où les victimes seront une fois de plus des personnes innocentes, à savoir: des femmes, des enfants et des personnes animées d'un esprit d'amitié et de coopération venues de toutes les régions du monde pour apporter leur contribution au développement de cette région désertique.

Toute la communauté internationale réunie au cours de cette quarantième-cinquième session de l'Assemblée générale est donc appelée à appréhender cette crise dans le sens de la recherche de toutes les voies pacifiques possibles en vue de son dénouement.

Mon pays continuera à se joindre à tous les membres du Conseil de sécurité épris de paix et de justice pour apporter un règlement pacifique à ce conflit et permettre au peuple koweïtien de recouvrer son indépendance spoliée et sa souveraineté en tant qu'Etat Membre de notre organisation.

Au même moment, il conviendrait de se pencher sur la question palestinienne qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient, afin que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité soient mises en oeuvre de façon effective, étant donné qu'elles définissent les conditions de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, à savoir : l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force ou la guerre; le retrait des forces armées israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967; la cessation de tout état de belligérance; le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région, de son

M. Mashobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)

droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force; la garantie d'un juste règlement du problème des réfugiés et de l'inviolabilité territoriale ainsi que de l'indépendance politique de chaque Etat de la région.

Le Conseil de sécurité ayant décidé par sa résolution 338 (1973) que des négociations soient entamées immédiatement entre les parties antagonistes au Moyen-Orient, celles-ci continuent à faire preuve d'opposition à tout esprit de dialogue et de négociation.

De ce fait, le devoir incombe à la communauté internationale de susciter auprès des protagonistes la volonté de paix et de discussion tout en surmontant les obstacles d'ordre psychologique, historique, juridique et autres.

Ma délégation est certes convaincue que cette paix suppose en tout premier lieu la justice et l'égalité, car le peuple arabe de Palestine comme le peuple d'Israël ont droit à une patrie, à un Etat. C'est ce qu'a compris très tôt l'Assemblée générale des Nations Unies qui, le 29 novembre 1947, posa les principes d'un Etat juif et d'un Etat arabe palestinien en adoptant la résolution 181 (II) portant Plan de partage de la Palestine.

Le Zaïre fonde son espoir sur l'Organisation des Nations Unies qui, dans le cadre de ses responsabilités historiques, a donné un Etat aux Juifs de la diaspora et a décidé de la création d'un Etat arabe palestinien qu'elle doit réussir à mettre en place.

De même, le statut international de Jérusalem doit être sauvegardé conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Quant au Liban, ma délégation estime que l'Assemblée générale devrait consacrer une attention soutenue à ce pays et adopter à cet effet une position ferme qui préserverait l'intégrité territoriale de ce pays, son unité et sa souveraineté afin que soit mis fin à toute ingérence extérieure et présence militaire étrangère dans ce pays membre de notre organisation.

Le Zaïre, mon pays, oeuvrera dans ce sens pour promouvoir ses relations de coopération avec les pays arabes dans le contexte des rapports Sud-Sud.

L'Asie qui continue de connaître la tension en Afghanistan, au Cambodge et dans les rapports entre les deux Corée et, cela en dépit du retrait des forces soviétiques en Afghanistan et du retrait annoncé mais non vérifié des forces vietnamiennes du Cambodge, semble s'enliser dans des pourparlers qui n'aboutissent pas encore à des progrès substantiels.

M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)

En effet, en Afghanistan, les conditions de paix devant encourager le retour des réfugiés afghans en provenance principalement du Pakistan dans leur pays d'origine ne sont pas encore réunies.

Au Cambodge, les factions politiques qui se sont rencontrées sur l'initiative des pays de l'ANASE et également à Paris avec le concours des membres permanents du Conseil de sécurité ne parviennent pas encore à réaliser des progrès satisfaisants vers la voie de leur unification en vue de l'instauration d'un Etat démocratique, unitaire et membre du mouvement des pays non alignés.

Nous saluons ici l'unification des deux Yémen et celle, ce 3 octobre 1990, des deux Allemagne. Cette nouvelle ère d'unification devrait aussi contaminer les deux Corée dont l'absence au sein de l'Organisation des Nations Unies a pu constituer un handicap; car il a été constaté que le cadre des Nations Unies a permis tant aux deux Allemagne qu'aux deux Yémen d'entamer des fructueux contacts qui ont été à la base des négociations ayant conduit aux accords que nous saluons tous.

Aussi, ma délégation est d'avis que l'admission des deux Corée aux Nations Unies, sous la forme de leur choix, serait de nature à accélérer le processus des négociations devant conduire à l'unification.

Au cours de cette année 1990 qualifiée d'historique pour l'Afrique, des événements importants marquent sa vie politique après 30 ans d'indépendance de la plupart de ses pays.

La libération de Nelson Mandela après 27 ans de détention illégale dans les prisons sud-africaines, l'indépendance de la Namibie obtenue au prix de nombreuses pertes de vies humaines et une lutte victorieuse menée par la SWAPO que la communauté internationale a appuyée de toutes ses forces et enfin le processus de démocratisation privilégiant le multipartisme dans de nombreux pays africains, dont le mien, illustrent le tournant politique que l'Afrique, dans son ensemble, a pris au cours de cette année 1990.

Certes, une récession économique sans précédent qu'accentue le poids de la dette extérieure a caractérisé l'économie africaine en dépit des efforts louables déployés par bon nombre de gouvernements africains dans le cadre des ajustements structurels et des accords avec le Fonds monétaire international, mais les progrès réalisés dans le domaine politique ont été à la mesure de l'espoir des peuples africains.

M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaire)

En réalité, les mutations politiques qui s'opèrent actuellement en Afrique dans le sens d'une démocratisation plus poussée de ses institutions se justifient d'une part par la vague de renouveau démocratique qui a secoué les pays de l'Europe de l'Est, et d'autre part, par la volonté délibérée des peuples africains d'entrer dans une nouvelle période de démocratie en vue d'accroître la participation de tous les Africains à la gestion des affaires publiques.

M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)

Au Zaïre, une démarche spécifique s'est engagée après de larges consultations populaires, que son chef d'Etat a menées sur le chemin de ses réformes démocratiques devant conduire à la troisième République. Seule la volonté politique du peuple zaïrois a été à l'origine de l'adoption du multipartisme, sans qu'aucun pays étranger ait exercé sur lui une pression quelconque. Cette nouvelle voie choisie par le peuple zaïrois ne peut aucunement être interprétée comme étant les résultats d'une concession octroyée en vue de l'obtention d'une aide publique au développement plus accrue, car elle est le fait du peuple zaïrois lui-même.

Il convient d'affirmer à ce propos qu'aucun lien ne pourrait être établi entre aide et démocratie en Afrique, car cela risque d'engager les relations économiques, commerciales et de coopération entretenues entre l'Afrique et ses partenaires étrangers vers une nouvelle physionomie des relations internationales basée sur le diktat.

C'est le lieu ici de lancer un appel à la communauté internationale pour que tous les Etats épris de paix et de justice puissent exprimer leur solidarité et renforcer leur coopération avec les Etats africains afin que ce continent ne soit marginalisé au profit d'autres régions du monde au moment où tous les Etats africains veulent introduire des changements fondamentaux dans l'ordre politique et économique de leurs pays.

En Afrique australe, l'octroi à la Namibie de son indépendance, le 21 mars 1990, faisant ainsi reculer les frontières de la liberté en Afrique, a été un motif de légitime fierté pour l'ensemble du continent africain. La SWAPO a démocratiquement remporté la victoire aux élections en Namibie et a placé à la tête de son pays un vaillant fils de l'Afrique, le leader incontesté de la SWAPO, devenu premier Président de la République de Namibie, je veux dire S. E. M. Sam Nujoma. Au nom du Gouvernement et du peuple zaïrois, je voudrais lui rendre un vibrant hommage tout en associant le peuple frère de la Namibie à cet hommage pour avoir vaincu l'occupation illégale de la Namibie et libéré son pays du joug colonial.

A côté de ce nouvel Etat indépendant se poursuit une nouvelle évolution politique depuis l'avènement au pouvoir du Président De Klerk et de la libération, le 11 février dernier, du prestigieux Nelson Mandela, digne fils de l'Afrique qui incarne à lui seul la lutte contre la discrimination raciale, le racisme et l'apartheid. Les mesures prises jusqu'ici par le Président De Klerk constituent, à notre avis, un prélude aux changements radicaux qui doivent s'opérer dans le sens du démantèlement total de l'apartheid en Afrique du Sud.

M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)

Le Zaïre tient à réaffirmer sa solidarité avec peuple opprimé de l'Afrique du Sud et à l'assurer de son soutien total en cette phase cruciale de sa lutte. Il se tient aux côtés de cet irréductible combattant de la liberté et de l'égalité des peuples, Nelson Mandela, à qui il tient à rendre un hommage bien mérité pour son courage, sa clairvoyance et son abnégation qui marqueront à jamais l'histoire de son pays.

Le Zaïre appuiera toute action que pourrait envisager l'Assemblée générale en vue d'accélérer la mise en oeuvre effective de la Déclaration adoptée par la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid.

Mon pays croit aux vertus du dialogue et en particulier celui que viennent d'amorcer le Président De Klerk et le Vice-Président de l'ANC, Nelson Mandela, entre les deux communautés noire et blanche, devant aboutir à l'éradication totale de l'apartheid et à l'avènement d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Les affrontements qui opposent ces derniers temps les Noirs entre eux devraient cesser pour faire place à une action cohérente, coordonnée et harmonisée des dirigeants noirs sous la bannière d'un leader incontesté capable de représenter la communauté noire dans son ensemble dans les négociations qui ont débuté.

Au nord de l'Afrique, et plus précisément au Sahara occidental, se poursuivent les efforts que nous appuyons fermement du Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, dont la finalité consiste en l'organisation d'un référendum dans ce territoire. Ma délégation souhaite plein succès au Secrétaire général dans la réalisation de cet objectif.

S'il est un domaine étroitement lié au développement économique et social des pays du tiers monde, c'est celui du désarmement. Le désarmement général et complet tel que l'a conçu la Déclaration de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'apparaît plus comme un simple objectif idéal à atteindre par les Etats Membres en raison de la décrispation des relations internationales entre l'Est et l'Ouest, amorcée le 7 décembre 1987 à Washington lors de la signature, par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, du Traité sur les forces nucléaires de portée intermédiaire et ratifié en juin 1988.

M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)

Au niveau des négociations multilatérales, des résultats tangibles ont été accomplis dans le domaine des armes chimiques, et il est entendu que le projet de convention portant interdiction de la production, du stockage et de l'utilisation de ces armes chimiques sera finalisé par la Conférence du désarmement de Genève dans un avenir proche.

La dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue à New York du 16 au 20 avril 1990, consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement, n'a-t-elle pas interpellé la communauté internationale lorsqu'elle déclarait que la communauté internationale doit reconnaître que dans un monde de plus en plus interdépendant les pays en développement peuvent jouer un rôle important dans la stabilisation, la croissance et l'expansion de l'économie mondiale dans l'intérêt du progrès et de la prospérité de tous?

N'a-t-elle pas aussi demandé aux Etats Membres qu'ils soient disposés, dans un nouvel esprit de solidarité, à faire preuve sur le plan international de la volonté d'agir de manière intégrée pour améliorer l'environnement économique international et accélérer l'expansion, tant de l'économie mondiale que de la croissance économique des pays en développement?

Devant les facteurs tant endogènes qu'exogènes qui constituent des obstacles au développement des pays sous-équipés, ma délégation estime que la mise sur pied d'une politique cohérente en matière d'investissement dans les pays en développement par la communauté internationale pourra accroître la capacité de production desdits pays et leur faire gagner par leurs exportations plus accrues des ressources en devises plus substantielles qui financeraient, d'une part, leur propre développement et, d'autre part, seraient destinées au paiement de la dette extérieure.

Ainsi le climat de confiance que crée le processus de démocratisation amorcée dans la plupart des pays du tiers monde pourrait se révéler un élément fondamental dans la promotion des relations Nord-Sud et encourager la libération de technologies nouvelles au profit desdits pays sous la forme de contrats d'association ou de partenariat.

M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)

En abordant le chapitre de la dette, il convient de faire remarquer que la gestion de la dette publique et celle de la dette privée se trouvent compliquées par l'extrême instabilité des taux d'intérêt et des taux de change. Face à une telle instabilité, les marchés financiers ont mis au point un certain nombre de techniques appelées d'abord "plan Baker" et ensuite "plan Brady", permettant aux débiteurs de reporter les échéances, de réduire les coûts et de diminuer les risques de mauvaises surprises découlant de l'évolution des taux d'intérêt et de change.

M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)

Le plan Baker, qui partait de l'hypothèse qu'une croissance économique plus rapide permettrait aux pays débiteurs de résoudre leurs problèmes d'endettement, n'a pas porté les fruits qu'il escomptait pour la simple raison que la faiblesse des exportations des pays débiteurs sur les marchés internationaux provoquée notamment par les mesures protectionnistes et par la diminution des flux d'investissements directs, sans ignorer la stagnation de l'aide extérieure, a entraîné un ralentissement du taux de croissance économique qui est même devenu négatif dans plusieurs cas.

C'est dire que notre appel aux investissements est largement justifié par cette analyse en ce moment où l'endettement total de l'ensemble des pays en développement s'élevait à la fin de l'année dernière à 1 290 milliards de dollars des Etats-Unis d'Amérique, dont 264 milliards pour l'Afrique.

Dans la recherche d'un terrain d'entente entre environnement et développement, il sied de mentionner la menace la plus grave qui pèse sur notre planète et qui est en fait le risque de réchauffement de la planète dû à l'émission de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, ce qu'on appelle "l'effet de serre". Une élévation de la température moyenne de la planète entraînera une modification de la pluviosité et une détérioration des conditions de culture dans les grandes régions tempérées de production céréalière.

Dans cet ordre d'idées, mon pays a adhéré à la Déclaration de La Haye relative à l'appauvrissement de la couche d'ozone, aux pollutions atmosphériques et au changement climatique. Il appuie la proposition de l'élaboration d'une convention-cadre pour la préservation de notre planète et le devenir de l'humanité.

Le Zaïre, qui compte 47 % des forêts tropicales africaines, contribue à la protection de l'environnement naturel en élargissant à 15 % de son territoire la proportion des espaces protégés où vivent en toute liberté des espèces rares telles que l'okapi, le rhinocéros blanc et le gorille.

Un des pays initiateurs de la Charte mondiale de la nature, le Zaïre a constitué sa commission nationale du suivi sur les travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue au Brésil en 1992.

De plus, le Zaïre appuie la proposition du renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'impact du Programme ne pouvant être plus visible qu'avec la création de représentations sous-régionales et une participation de toutes les communautés de base à l'effort mondial de protection de l'environnement.

M. Mushobekwa Kalimba Wa Katana (Zaïre)

Le week-end dernier, le Sommet mondial pour les enfants a consacré une attention particulière aux soins, à la protection et à l'intérêt que l'on devrait porter à tout enfant dans le monde. Ma délégation s'associe pleinement au principe selon lequel tout enfant a le droit de jouir de tous les droits reconnus et garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, sans distinction de race, de groupe ethnique, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'appartenance politique ou autres opinions, et sans distinction du même ordre pour ses parents ou son tuteur légal.

C'est pourquoi mon pays apprécie à sa juste valeur le Sommet mondial des chefs d'Etat et de gouvernement qui vient de se tenir ici même, au Siège de notre organisation, en vue d'exprimer solennellement le soutien de toutes les nations au respect des droits de l'enfant. Il sied de signaler que la Convention relative aux droits de l'enfant a été signée par mon pays, qui l'a déjà ratifiée.

En terminant, vous me permettrez de réaffirmer au nom de ma délégation et en mon nom propre l'attachement indéfectible du Zaïre, mon pays, au principe de l'égalité souveraine des Etats Membres prescrit dans la Charte des Nations Unies.

Est-il besoin de rappeler, une fois de plus, qu'en conformité avec la Charte de notre organisation, les Etats Membres ont proclamé leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité en droit des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Le Zaïre entend poursuivre sa participation active aux activités de l'Organisation des Nations Unies, dont le rôle apparaît déterminant dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

En sa qualité de membre du Conseil de sécurité et du Mouvement des pays non alignés, le Zaïre n'épargnera aucun effort pour faire triompher le droit, la justice, l'équité et l'égalité qui sous-tendent toute action de notre organisation dans la sauvegarde de la paix dans le monde.

Les quelques résultats encourageants des efforts de l'humanité tout entière sont là des preuves qui témoignent du souci et de la détermination de tous pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Un bilan positif, si minime soit-il, nous permet de considérer l'avenir avec optimisme. Puisse cette quarante-cinquième session contribuer à accroître cet optimisme!

M. SANI BAKO (Niger) : Monsieur le Président, c'est pour ma délégation et moi-même un plaisir de vous voir présider les travaux de cette quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous vous en félicitons bien chaleureusement. Soyez assuré, dans l'accomplissement de votre tâche, de l'entière collaboration de la délégation du Niger.

Nous sommes convaincus, au demeurant, que sous votre autorité nos travaux connaîtront un succès certain, à la mesure des espoirs légitimes qu'ils suscitent chez nos peuples, individuellement et collectivement.

Votre prédécesseur, le général Joseph Garba, du Nigéria, a rempli son mandat avec une efficacité et un dynamisme dignes d'éloges, au cours d'une année particulièrement chargée, qui aura vu notre assemblée, outre sa quarante-quatrième session ordinaire, se réunir trois fois en session extraordinaire. Nous lui adressons nos sincères compliments pour ce travail brillamment accompli.

A M. Javier Pérez de Cuéllar, notre Secrétaire général, je veux renouveler, ici, les salutations cordiales du général Ali Saibou, Président de la République du Niger, ainsi que son soutien sans réserve, pour l'action qu'il conduit au service de la paix mondiale et de la coopération internationale.

Il y a quelques jours, à l'ouverture de la présente session, cette assemblée accueillait en son sein la Principauté de Liechtenstein, comme le 160e Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons cette admission parce que, d'ores et déjà, nous sommes assurés que le Liechtenstein saura apporter une contribution de qualité à l'oeuvre commune des nations, au service de la paix et du progrès.

L'année dernière, du haut de cette tribune, de nombreuses et éminentes personnalités de ce monde s'étaient, bien à juste titre, réjouies de l'émergence d'une nouvelle ère de dialogue et de compréhension internationale, née de l'amélioration du climat des relations entre les superpuissances.

Cette atmosphère de détente et de coopération s'est maintenue et même renforcée, comme en témoignaient jusqu'à il y a encore quelques semaines l'apaisement et les progrès enregistrés sur la voie du règlement de plusieurs conflits régionaux, dont la persistance et l'aggravation avaient pendant de très longues années marqué négativement les relations internationales de cette fin du XXe siècle.

M. Bako (Niger)

Une nouvelle vision du monde et des relations internationales, faite de confiance, de respect mutuel et de foi en l'avenir, semblait remplacer l'atmosphère de confrontation et de méfiance issue de l'après-guerre.

Mais voici que les récents événements intervenus dans le Golfe sont venus nous rappeler brutalement que la paix est, somme toute, précaire et fragile, parce que tributaire de la conduite, sage ou déraisonnée, des hommes.

L'invasion, le 2 août dernier, puis l'annexion de l'Etat libre et souverain, islamique et non aligné du Koweït par l'Iraq, constitue un acte, en tous points inadmissible, qui viole jusque dans leurs fondements les plus essentiels les Chartes de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des Etats arabes, dont ils sont tous deux membres.

Cet acte, qui jure d'avec toutes les règles du droit international, celles du bon voisinage, du non-recours à la force ou à la menace de l'utilisation de la force dans les relations entre Etats, du respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des Etats, cet acte, dis-je, a provoqué des réactions et une situation qui font, aujourd'hui, peser la menace d'un conflit aux conséquences incalculables.

Cet acte est inadmissible. Il était donc normal qu'il appelle notre indignation, notre condamnation et notre ferme exigence du retrait immédiat et inconditionnel des forces armées iraqiennes du territoire koweïtien et un juste retour du gouvernement du cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah.

Cela devait être dit, avec clarté et fermeté, comme n'a pas manqué de le faire, avec une promptitude et une détermination, mais surtout avec une unanimité sans précédent de ses membres, le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Pour le Niger, il ne s'agit nullement de se ranger aux côtés d'un pays contre un autre, ni à fortiori, dans un camp contre un autre ou dans un hémisphère contre l'autre.

Il s'agit de reconnaître simplement et fermement que, dans cette triste affaire, le droit a été violé, que les principes sacro-saints de la morale internationale et de la conduite des Etats ont été bafoués. Il s'agit de réaffirmer, sans équivoque, la primauté du droit dans les relations internationales et l'obligation pour tous les Etats, grands et petits, puissants et faibles, de l'observer scrupuleusement et en toutes circonstances, envers et contre tout!

M. Bako (Niger)

Qu'advierait-il, en effet, de notre monde, si un Etat, parce que fort et puissant, pouvait disposer impunément d'un autre, si un Etat, parce que fort et puissant, pouvait, du jour au lendemain, décider du sort d'un autre et le faire cesser d'exister en tant qu'Etat indépendant et souverain?

La réprobation unanime par la communauté internationale de l'invasion-annexion du Koweït par l'Iraq est encourageante et salutaire parce qu'elle est la preuve patente que les nations du monde tiennent toujours aux valeurs sacrées de la civilisation universelle et que les fondements de l'ordre juridique international sont encore bien solides.

L'exigence d'un retrait total, immédiat et inconditionnel de l'Iraq du Koweït, d'une restauration de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Koweït, d'une libération immédiate de tous les étrangers retenus contre leur gré en Iraq et au Koweït, ainsi qu'une cessation des menaces et de l'intimidation que fait peser l'Iraq sur le Royaume d'Arabie saoudite et les autres Etats voisins constituent, pour le Gouvernement de mon pays, les conditions préalables d'une solution pacifique à ce conflit.

C'est pourquoi nous lançons de nouveau un appel pressant, aussi bien à l'Iraq qu'à toutes les parties impliquées, pour qu'ils fassent preuve de retenue et de sagesse et qu'ils oeuvrent ardemment à la recherche d'une solution politique et diplomatique honorable, qu'ils éloignent courageusement le spectre d'un affrontement armé dont les conséquences, dans l'état actuel des choses, seraient catastrophiques, d'abord pour les peuples de la région, mais aussi pour l'humanité tout entière.

Quel pays, en effet, et quelle région du monde ne ressentent pas déjà les conséquences dommageables de cette crise? Producteurs de pétrole ou non, exportateurs ou non, pays développés et ceux en développement surtout, paieront cher la facture, déjà insupportable, d'un nouveau choc pétrolier. Il est, en conséquence, de notre commun devoir d'oeuvrer ensemble solidairement, pacifiquement, résolument, à sa prompte extinction.

La crise du Golfe a quelque peu occulté et relégué au second plan d'autres questions, d'autres conflits, d'autres drames qui requièrent avec autant d'urgence l'attention collective et responsable de nos Etats.

En effet, au moment même où les événements du Golfe faisaient et continuent de faire la une de l'actualité internationale, c'est un véritable drame humain qui se déroulait en Afrique, au Libéria, déchiré par la guerre civile.

M. Bako (Niger)

Les affrontements sanglants interfactions que vit depuis plusieurs mois la population de ce pays, au bord de l'éclatement, méritent davantage d'attention des dirigeants africains et de la communauté internationale, tout comme les souffrances physiques et morales qu'endure le peuple libérien requièrent une action humanitaire d'urgence.

Malgré la tournure dramatique prise par les événements du Libéria au cours de ces dernières semaines, le Niger est d'avis que tout doit être mis en oeuvre et peut l'être pour ramener la paix et l'unité dans ce pays. Puisse le prochain sommet extraordinaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) apporter une réponse salutaire à cette question!

En avril de cette année, à l'occasion de la dix-huitième session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale, notre assemblée accueillait en son sein la République nouvellement indépendante de Namibie, qui prenait ainsi sa place parmi les nations libres du monde, après une longue lutte de libération nationale et grâce à l'action courageuse et perspicace de l'Organisation des Nations Unies, de son Secrétaire général et de l'ensemble de la communauté internationale. Je salue et félicite encore une fois nos frères de Namibie et les assure de la solidarité pleine et entière du Niger.

Le monde s'est aussi réjoui de la libération, après 27 ans d'emprisonnement, de Nelson Mandela. Ces acquis de la lutte des peuples d'Afrique australe et du vaillant peuple sud-africain sont à la mesure des sacrifices qu'ils ont consentis, à la mesure de leur détermination et de leur engagement. Ils constituent surtout autant de raisons de poursuivre et d'intensifier les pressions exercées sur le régime de l'apartheid. Certes, le Gouvernement sud-africain, sous la pression des vaillantes forces combattantes et de la communauté internationale, essaie de lâcher du lest en mettant en oeuvre des réformes et réaménagements qui ne remettent pas fondamentalement en cause le système d'apartheid. Or, ce n'est pas d'une réforme de l'apartheid ni d'un apartheid adouci ou "à visage humain" qu'a besoin la majorité noire d'Afrique du Sud. L'apartheid, on ne le répétera jamais assez, doit disparaître; il doit être purement et simplement aboli.

C'est dire que les mesures prises par le Président De Klerk, pour positives qu'elles soient, sont encore largement insuffisantes; elles ne doivent pas nous conduire à la démobilisation, mais plutôt à une accentuation des pressions et sanctions jusqu'à ce que le gouvernement raciste de la minorité s'engage, de manière résolue et irréversible, dans l'instauration en Afrique du Sud d'une société démocratique et non raciale.

M. Bako (Niger)

C'est le lieu pour nous de réaffirmer, une fois encore, notre solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud et ses organisations d'avant-garde, l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress (PAC), avec les Etats de la ligne de front, dont le sacrifice est immense et la contribution inestimable, et enfin avec tous les peuples de l'Afrique australe.

Nous nous réjouissons, à cet égard, des progrès marquants réalisés dans la recherche d'une paix véritable au Mozambique et d'une réconciliation nationale entre frères angolais.

La bonne volonté observée ces derniers temps chez les protagonistes de ces conflits mérite d'être consolidée afin d'accélérer et de rendre irréversible la dynamique engagée vers cette paix dont ces peuples ont tant besoin pour pouvoir s'atteler désormais aux tâches, autrement plus pressantes et exigeantes, de reconstruction nationale et de développement économique et social.

Au chapitre des conflits interafricains, les mêmes équations que l'année dernière prévalent et perdurent.

M. Bako (Niger)

Au Sahara occidental, nous saluons les efforts patients du Secrétaire général, dont le plan de règlement a reçu la bénédiction du Conseil de sécurité, qui l'a adopté le 27 juin dernier. Nous soutenons résolument ce plan, dont la principale ambition est de permettre l'organisation d'un référendum d'autodétermination et d'instaurer une paix et une stabilité durables dans la région. Les efforts du Secrétaire général des Nations Unies, en rapport étroit avec le Président en exercice de l'OUA, doivent être, plus que jamais, renforcés et soutenus.

Entre le Tchad et la Libye, le processus enclenché, le 31 août 1989, à Alger, semble se maintenir et se consolider, comme en témoignent les résultats de la récente rencontre de Casablanca. Le Niger se félicite de cette évolution, encourageante à tous égards, et exhorte l'un et l'autre à tourner définitivement le dos à la confrontation, pour emprunter la voie du dialogue fraternel et constructif, seul générateur d'entente et de paix dans cette sous-région.

Nous demeurons profondément préoccupés par le douloureux conflit qui, depuis un an, oppose deux pays frères, le Sénégal et la Mauritanie. Le Niger, qui est membre de la Commission interministérielle de médiation de l'OUA, et qui entretient, avec l'un et l'autre, d'excellents rapports d'amitié et de fraternité tant sur le plan bilatéral que sur celui des relations qui nous unissent au sein de diverses institutions sous-régionales de coopération, suit de très près l'évolution de ce dossier.

Nous sommes convaincus que le Sénégal et la Mauritanie peuvent s'entendre, se comprendre et surmonter ce différend regrettable qui les oppose, pour recommencer à vivre, en bonne intelligence, dans la fraternité et dans la solidarité, qui avaient toujours caractérisé leur voisinage.

C'est pourquoi nous lançons à nouveau un appel angoissé aux deux parties pour qu'elles maintiennent l'attitude d'apaisement observée et qu'elles veuillent bien s'ouvrir au dialogue. L'Organisation de l'unité africaine, à travers les activités de la Commission interministérielle de médiation, les y convie et formule le vœu fervent d'une normalisation rapide et d'un règlement définitif de ce conflit.

Nous nous réjouissons de constater que, depuis bientôt deux ans, la paix est revenue entre l'Iraq et l'Iran, après huit années d'une guerre fratricide, et que la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité a été à la fois le cadre, la base et le moteur du cessez-le-feu et du règlement de ce conflit. Puisse ce désir de paix prévaloir, encore une fois, par ailleurs!

M. Bako (Niger)

Qu'il prévale également dans le drame pluridimensionnel que continue de subir l'héroïque peuple de Palestine! Depuis bientôt trois ans, le peuple palestinien poursuit l'Intifada bénie déclenchée voici exactement 1 000 jours, pendant qu'Israël s'active impunément à modifier la structure démographique et sociologique des territoires arabes occupés, par l'implantation de Juifs déplacés massivement d'Union soviétique et d'Europe de l'Est, selon la formule classique de la colonisation de peuplement.

La communauté internationale se doit d'exercer une pression intransigeante sur Israël, pour qu'il se retire de tous les territoires arabes occupés, pour qu'il libère Al Qods Al Charif et qu'il reconnaisse le droit inaliénable du peuple palestinien à une patrie.

Le Niger continue d'appeler de ses vœux la convocation, sans retard ni atermoiements inutiles, d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit israélo-arabe, y compris l'OLP, unique et légitime représentant du peuple palestinien. Cette conférence s'attacherait à régler, définitivement et sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, tous les aspects de ce long et douloureux conflit.

De faibles lueurs d'espoir se font jour au Liban. Certains progrès semblent, en effet, s'accomplir pour garantir à ce pays la sécurité, la stabilité, l'unité et l'intégrité de son territoire. Le Nigeralue le courage et la détermination qui ont permis la conclusion des Accords de Taëf et la poursuite des travaux de la Commission arabe tripartite, qui doit pouvoir surmonter les difficultés et obstacles auxquels elle se heurte et réussir sa mission, qui est de ramener la paix, la sérénité et la réconciliation dont ont tant besoin tous les fils du Liban.

L'année dernière, à cette tribune, nous nous félicitons de la conclusion de l'Accord de Genève, qui avait permis le retrait, aujourd'hui effectif, des troupes soviétiques d'Afghanistan. Nous constatons, cependant, que les affrontements entre frères afghans se poursuivent toujours, causant d'innombrables victimes et infligeant à ce vaillant peuple d'indicibles souffrances.

C'est pourquoi nous suivons avec une attention soutenue les efforts inlassables que déploie le Secrétaire général des Nations Unies, par l'entremise de son Représentant spécial, pour trouver une solution définitive au conflit afghan.

De la même manière, nous observons, avec tout l'intérêt que dicte notre profonde amitié pour le Cambodge, l'évolution de la situation qui s'y déroule.

M. Bako (Niger)

La communauté internationale a salué la décision du retrait des troupes vietnamiennes de ce pays. Même si la Conférence internationale, tenue à Paris du 30 juillet au 30 août 1989, n'a pas répondu à tous les espoirs qu'elle avait suscités, elle aura permis à tous les protagonistes du dossier kampuchéen de se retrouver, de se parler, de faire le point et de tracer de nouvelles perspectives. L'Accord-cadre conclu le 28 août 1990 entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur la question cambodgienne constitue une étape décisive. Il confie à l'ONU et à son Secrétaire général d'importantes responsabilités et génère une nouvelle dynamique, dont il faut souhaiter qu'elle débouche sur un accord politique global, porteur d'une paix véritable et durable.

Nous demeurons également attentifs à l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne. Les aspirations de la nation coréenne à la réunification pacifique sont, aujourd'hui, plus fortes que jamais, de part et d'autre de la zone démilitarisée de Pan Mun Jon. Nous nous félicitons de constater que, pour la première fois dans l'histoire tourmentée des relations intercoréennes, des pourparlers directs à un niveau politique élevé, ont eu lieu récemment entre les deux parties et sont appelés à se poursuivre. A l'heure où les courants centripètes dominent les relations entre Etats, où la dynamique de l'union l'emporte sur les divisions consacrées, comme l'illustrent si bien la réunification déjà effective des deux Yémen et celle en cours des deux Allemagne, il est encourageant de constater les efforts que déploient les autorités nord et sud-coréennes. Ces efforts méritent la bénédiction et le soutien de la communauté internationale.

A Chypre, nous observons que les pourparlers entre les communautés grecque et turque de l'île sont entrés dans une nouvelle phase, avec notamment les propositions tendant à la création d'une fédération composée de deux régions, l'une administrée par la communauté chypriote turque, l'autre par les Chypriotes grecs.

L'Amérique centrale vit, assurément, des moments historiques, avec un net regain de l'action diplomatique, mise en mouvement par les présidents des cinq pays centraméricains.

La signature, puis l'application des Accords d'Esquipulas, a ouvert véritablement la voie à la recherche d'une solution juste de la crise centraméricaine.

M. Bako (Niger)

Nous demeurons confiants dans le génie des peuples de cette région, dans le courage et dans le sens de responsabilité de leurs dirigeants, qui sauront trouver les moyens d'accéder à la paix véritable et durable dont leurs peuples ont besoin. Ils méritent tout notre appui et notre soutien; qu'ils sachent que le Niger les y encourage.

La fin de la guerre froide et le dégel des relations Est-Ouest rendent plus fréquent, aujourd'hui, le recours aux solutions négociées, pour régler les différends entre Etats.

Le nouveau type de relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que tout l'ordonnancement juridique international - traités, accords et conventions - en matière de désarmement, rendent de plus en plus caduque la course aux armements.

Le monde vit, en ce moment, une période de détente et de compréhension, qui doit être mise à profit, pour faire tomber les barrières les plus solides et ébranler les tabous les plus tenaces en matière d'armement, afin d'aboutir à la fois au désarmement conventionnel, nucléaire et chimique.

A cette même tribune, l'année dernière, j'indiquais que la survie de l'humanité relève de notre commune responsabilité et implique qu'il faille éviter une catastrophe nucléaire, toujours possible. Il est assurément frustrant, disions-nous, d'observer l'état du monde, et de constater que coexistent, dans un paradoxe saisissant, pour ne pas dire révoltant, d'une part l'accroissement exponentiel des budgets et arsenaux militaires, et de l'autre, la pauvreté et la misère chronique du plus grand nombre.

C'est pourquoi, au Niger, nous donnons tout son sens à la relation entre désarmement et développement, et à l'établissement de mécanismes, fiables et opérationnels, qui canaliseront vers le développement les dividendes du désarmement.

Si la détente internationale est perçue comme un précieux impératif pour sauvegarder, entretenir et consolider la paix mondiale, force est de souligner, étrange paradoxe, que la situation économique mondiale, elle, se dégrade inexorablement.

M. Bako (Niger)

Les victimes de cette situation se retrouvent principalement en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, toutes régions confrontées aux drames de la famine, de la pauvreté, de la misère, à l'analphabétisme et à la maladie, aux catastrophes naturelles, à la désertification et au péril acridien.

Sociétés de survie, aux économies désintégrées et désarticulées, ravagées par une crise implacable, marginalisées et de plus en plus exclues du commerce mondial et du processus décisionnel international, les pays en développement sont de plus en plus réduits à gérer difficilement le quotidien.

Certes, quelques échéances avaient, un certain temps, permis d'entretenir l'espoir. Ainsi en était-il de la dix-huitième session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement, tenue ici même, en avril dernier, ou encore de la seconde Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui vient de s'achever, il y a quelques jours, à Paris. Il en est ainsi, également, de la quatrième Convention de Lomé entre la CEE et les Etats ACP, de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000), ou encore de la huitième session de la CNUCED, prévue en 1991.

Toutes ces initiatives se justifient d'elles-mêmes, puisque la croissance et la prospérité observées dans les économies du Nord contrastent singulièrement avec la dégradation de celles du Sud. Un profond déséquilibre domine la situation des échanges entre ces deux hémisphères, dont le premier s'enrichit toujours davantage, pendant que le second s'appauvrit et se paupérise inexorablement.

Aujourd'hui, avec le processus de mondialisation qui caractérise les années 80 et cette fin du XXe siècle, on observe un renforcement de l'interdépendance entre les économies nationales et un accroissement des échanges mondiaux. Or, même, malgré ce resserrement de l'interdépendance, la prospérité des pays développés ne s'est pas répercutée sur la grande majorité des pays en développement. Ainsi, estime-t-on, à titre d'illustration, qu'entre 1970 et 1985, l'écart entre les revenus et les niveaux de vie dans les pays développés et ceux en développement s'est sans cesse creusé, le revenu moyen par habitant dans les pays riches est aujourd'hui à peu près 50 fois supérieur à ce qu'il est dans les pays les moins avancés.

M. Bako (Niger)

Ces contre-performances des économies des pays du tiers monde, au cours des années 80, et qui persistent encore, sont l'aboutissement de toute une série de facteurs, essentiellement exogènes, comme la crise de l'endettement, la chute brutale des cours mondiaux des produits primaires, l'accentuation du protectionnisme, le fléchissement du volume des investissements, la régression progressive de l'aide publique au développement.

Ainsi, pour ce qui concerne tout particulièrement l'Afrique, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) arrive à son terme, sans avoir pleinement atteint les ambitieux objectifs qui lui étaient assignés et répondu aux attentes légitimes des populations africaines.

Pourtant, le PANUREDA est le type même d'accord conclu de bonne foi entre partenaires qui ont accepté de bonne foi des engagements réciproques. Aujourd'hui, force est de constater qu'au bout du compte, les engagements qui ont été souscrits n'ont pas été tenus à un niveau raisonnable.

La revue à mi-parcours de 1988 a déjà fait ce constat. L'évaluation finale, qui ne tardera pas, nous l'espérons, devra le préciser et tirer, dans la clarté, tous les enseignements qui en découlent.

Cette assemblée est à la veille de l'adoption d'une nouvelle stratégie internationale qui guidera la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le bilan de la troisième Décennie a été fait; il est sans appel. Ce fut, hélas, une décennie perdue pour le développement du tiers monde, qui fonde de légitimes espoirs sur cette nouvelle décennie. Nous espérons sincèrement que la quatrième Décennie apportera des réponses novatrices aux angoisses et interrogations des pays pauvres, dans l'esprit de solidarité et de coresponsabilité qui devrait présider aux relations internationales contemporaines.

Est-il besoin de rappeler, à cet égard, qu'au cours de sa dix-huitième session extraordinaire tenue en avril dernier, l'Assemblée générale a procédé à un diagnostic extrêmement précis de la situation économique internationale. Le constat, comme les perspectives d'amélioration de la situation du développement des pays en développement, et qui sont contenues dans la Déclaration adoptée, donne la mesure des enjeux de cette fin du XXe siècle et des défis que la communauté internationale se propose de relever. La Déclaration est aussi, à nos yeux, une

M. Bako (Niger)

profession de foi et une manifestation tangible du rôle de tout premier plan qu'entend jouer l'Organisation des Nations Unies, en tant que cadre privilégié de la coopération multilatérale, mais aussi en tant que moteur de la solidarité internationale.

Le Gouvernement du Niger espère sincèrement que cette déclaration, qui a été adoptée à l'unanimité, sera l'amorce d'une véritable reprise du dialogue Nord-Sud et l'expression d'une volonté commune et solidaire d'inverser les tendances. Si nous nous y mettons, nous réussirons assurément à sauver l'humanité des risques majeurs que lui fait courir aujourd'hui la terrible frustration du plus grand nombre.

Si les questions de paix, de sécurité et de développement économique demeurent toujours au premier rang de nos préoccupations, elles le disputent aujourd'hui à d'autres priorités : je veux parler des questions sociales et de l'environnement.

Les questions de l'enfance, de la drogue et du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) figurent désormais en bonne place à l'ordre du jour des grandes rencontres internationales. Ici même, l'année dernière, cette assemblée a adopté une importante Convention sur les droits de l'enfant, que plusieurs dizaines de pays, dont le mien, ont déjà signée et ratifiée, traduisant ainsi toute l'importance qu'ils accordent à cette composante essentielle de nos sociétés.

Hier seulement s'est tenue à l'initiative de l'UNICEF cet événement de portée historique qu'est le Sommet mondial pour l'enfance. C'est la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'autant de hauts dirigeants, de tous les pays, sur tous les continents, se retrouvent ensemble pour une véritable profession de foi en faveur de la protection, du développement et de la survie des enfants.

Le Niger joint sa voix à celles des autres membres de la communauté internationale pour que la Déclaration issue de ce sommet historique puisse, très rapidement, entrer en application et constituer le point de départ d'une action globale et concertée en faveur de l'enfant.

Quant à la lutte contre la drogue et le trafic illicite des stupéfiants, nous la considérons comme une priorité de tous les instants. Le phénomène de la drogue menace des Etats, des régions entières du monde et même la civilisation universelle. Nous sommes solidaires des pays qui, comme la Colombie et d'autres, ont engagé la lutte contre la mafia de la drogue. Une action concertée au niveau international est nécessaire pour venir à bout de cette calamité.

M. Bako (Niger)

L'ampleur que prend, chaque jour, la progression du SIDA dans le monde préoccupe aujourd'hui tous les gouvernements.

Aucun pays n'est à l'abri du drame du SIDA; aucun pays ne saurait individuellement le combattre. C'est une action internationale de grande envergure qui est nécessaire. Ce sont des moyens considérables, notamment financiers, qui doivent être mobilisés pour soutenir cette action, afin de lui offrir les meilleures chances de succès. L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale de la santé, prioritairement, mais aussi les organisations non gouvernementales et les institutions nationales compétentes devraient être les moteurs de cette croisade contre le SIDA.

J'en viens à l'environnement. En effet, de plus en plus, et à l'unanimité, les nations réalisent tout le prix qui s'attache à un environnement sain et tous les risques que court notre commune planète du fait de la dégradation généralisée et accentuée de l'environnement. C'est dire que la lutte pour la protection et la préservation de l'environnement est devenue de nos jours un impératif cardinal.

Le Niger, par sa situation géographique, en plein coeur du Sahel, vit, avec anxiété, les diverses manifestations des problèmes engendrés par la dégradation de l'environnement : les modifications climatiques agissent sur les précipitations saisonnières et précarisent, d'une année sur l'autre, toutes les prévisions en matière agricole. C'est aussi la désertification et l'érosion des sols qui privent nos laborieuses populations des meilleures terres, qui constituent leur principal facteur de production. Toutes choses qui hypothèquent et souvent contrarient les efforts de nos populations en matière d'autosuffisance alimentaire.

Mais la dégradation de l'environnement, c'est aussi, au-delà de mon pays, la pollution atmosphérique ou des eaux, c'est la raréfaction de la couche d'ozone, dont on dit qu'elle a déjà subi des fissures par endroits, ce sont les pluies acides, les déchets toxiques chimiques et industriels.

4. Bako (Niger)

C'est dire combien le problème de l'environnement est et devrait être perçu comme partie intégrante du développement. Le plein développement des Etats, les actions d'aménagement du territoire devraient, désormais, toujours revêtir un volet environnement, dans le cadre d'une relation intime entre environnement et développement. C'est ici le lieu, pour moi, de souligner toute l'importance que nous attachons à la prochaine Conférence des Nations Unies, prévue en 1992, au Brésil, Conférence qui devra adopter un véritable plan d'action mondiale en faveur de la protection de l'environnement, afin de préserver les générations présentes et futures d'une catastrophe écologique.

Je voudrais à présent conclure.

L'année dernière, je vous indiquais, ici même, l'évolution politique et institutionnelle qui était en cours dans mon pays et la grande ambition que nourrit le Président Ali Saibou pour le Niger et les Nigériens, celle de restaurer dans ce pays une légalité républicaine, après plusieurs années d'un régime d'exception.

Aujourd'hui, le Niger est doté d'institutions républicaines, fruit d'une démarche collective et de sa volonté inébranlable de se placer parmi les pays pleinement démocratiques, qui ouvrent à chaque citoyen la pleine jouissance de ses droits, dans une égale conscience de ses devoirs.

Mais le Niger, à l'instar de nombreux autres pays du tiers monde, n'est pas épargné par une crise économique et financière implacable qui contrarie notre démarche et entrave nos efforts. J'ai évoqué tantôt certains des éléments caractéristiques de cette crise. Elle requiert de nous maîtrise, courage et sérénité. Elle a conduit mon gouvernement, dans un esprit de transparence et de responsabilité, et en accord avec les partenaires sociaux, à mettre en mouvement une série de réponses sur les plans politique et économique.

Au plan politique, il s'agit pour notre peuple, à partir d'une appréciation lucide et responsable de l'évolution de la société nigérienne, elle-même partie intégrante du mouvement général du monde, de rechercher les moyens d'une ouverture démocratique, d'une expression plurielle, et même contradictoire, pourquoi pas, des sensibilités, en un mot, l'avènement souhaité du pluralisme politique.

C'est à cette fin que la session de l'organe suprême de notre pays, le Conseil supérieur d'orientation nationale, tenue en juin dernier, a décidé de la révision de la Charte nationale et de la Constitution. Mais que l'on ne s'y méprenne pas; ce sera, d'abord et avant tout, l'aboutissement d'un processus endogène, propre à

M. Bako (Niger)

notre peuple, à ce stade de sa dynamique interne et de son évolution sociologique et politique. Ce n'est pas, loin s'en faut, la conséquence d'une quelconque "contagion".

Cette ouverture démocratique trouve, au plan économique, son prolongement naturel, à travers un vaste et ambitieux programme de réformes structurelles. L'objet de ces réformes est de remettre progressivement mais durablement l'économie nigérienne sur la voie d'une croissance effective, endogène et auto-entretenu.

Notre démarche trouve son fondement dans notre volonté de promouvoir l'initiative privée et stimuler l'esprit de créativité et de compétitivité propre à valoriser notre tissu économique et commercial.

Un tel objectif, assurément, comporte des pesanteurs parce que nécessitant, pour sa mise en oeuvre, des ressources extérieures considérables et entraînant, dans son application, des coûts sociaux toujours impopulaires et générateurs de mouvements d'humeurs mal contenus.

Mais, comme nous l'avons dit, l'ajustement structurel de nos économies demeure un impératif incontournable. Il s'agit, dès lors, pour notre gouvernement de rechercher dans un esprit de coresponsabilité avec, d'une part, les partenaires sociaux et, d'autre part, les partenaires extérieurs des accommodements susceptibles de préserver la paix sociale et le processus du développement.

C'est le lieu pour moi de dire notre appréciation des efforts que consentent nos partenaires bilatéraux et multilatéraux et, plus particulièrement, la compréhension dont font montre le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. J'ose espérer que les déclarations que nous avons entendues, ici même, et les bonnes dispositions annoncées la semaine dernière aux assemblées annuelles des institutions de Bretton Woods se matérialiseront rapidement et efficacement, notamment dans les domaines de la dette et de l'aide publique au développement.

Ces problèmes ne sont pas propres au Niger. Leur solution, répétons-le, conditionne l'harmonie, l'équilibre, voire la survie de l'humanité. Ils constituent le grand défi à la communauté des nations. Ensemble, nous devons relever ce défi. Nous devons assumer collectivement nos responsabilités vis-à-vis des générations actuelles et futures. Nous devons démontrer notre attachement aux idéaux de la Charte des Nations Unies, idéaux de paix, de solidarité et de progrès pour tous les peuples. Nous devons prendre le véritable rendez-vous avec l'histoire.

M. AL-KHALIFA (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, et de rendre hommage à votre pays frère, Malte. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche, et je tiens à vous assurer de notre pleine coopération dans la réalisation des objectifs communs que poursuit notre organisation.

Je voudrais également, au nom de la délégation de mon pays, remercier M. Joseph Garba pour la compétence avec laquelle il a mené les travaux de l'Assemblée à la présidence de la session précédente et au cours des sessions extraordinaires qui se sont tenues pendant son mandat, et pour les efforts remarquables qu'il a accomplis dans l'intérêt des Nations Unies.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier vivement le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables en vue d'intensifier le rôle de l'Organisation dans le renforcement de la sécurité et le maintien de la paix dans le monde.

C'est également un plaisir pour moi d'adresser, une fois de plus, au Président et aux membres de la délégation de la République de Namibie, les félicitations du Bahreïn pour l'admission de leur pays aux Nations Unies. A notre avis, il s'agit là d'un accomplissement historique selon toutes les règles, une véritable expression de la volonté du peuple namibien qui, après de longues années de lutte et de persévérance, est parvenu à son indépendance. C'est une victoire pour la légitimité internationale telle qu'elle est représentée par l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'une Namibie indépendante assumera son rôle dans la défense des justes causes dans le monde.

De même, je voudrais exprimer, au nom de mon pays, le Bahreïn, nos félicitations sincères à la Principauté de Liechtenstein à l'occasion de son admission à l'Organisation. Nous sommes certains qu'il contribuera à la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies.

La quarante-cinquième session se déroule à un moment où l'Organisation des Nations Unies est témoin d'une période importante de son histoire, une période de transition de l'ère de la guerre froide à l'ère de la détente, qui fait suite à une vision nouvelle et innovatrice qui cherche à porter les divergences idéologiques et la rivalité d'intérêts à un nouveau niveau de coopération internationale basé sur un dialogue éclairé et une compréhension claire des problèmes mondiaux.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Cette détente représente sans aucun doute le retour des relations entre les nations sur la bonne voie, inspirées d'une philosophie politique solidement enracinée dans les principes et objectifs de la Charte, dont les fondateurs des Nations Unies avaient longtemps espéré qu'elle constituerait l'approche suivie pour parvenir à la paix dans le monde et le cadre pour la sécurité de l'humanité tout entière.

Mais alors que les nations s'orientaient positivement vers un nouvel ordre mondial, l'Iraq envahissait, le 2 août, le territoire de l'Etat frère du Koweït, et mettait ainsi à l'épreuve la détente internationale et soulignait le fait qu'à moins d'un effort international concerté pour établir un système de sécurité efficace dans le monde, cette nouvelle philosophie s'effondrera.

M. Al-Khalifa (Bahraïn)

Nous souscrivons à la déclaration qui figure dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle le monde a véritablement besoin d'une "stratégie cohérente de paix" et qu'il est important de souligner la nature globale du concept de paix tel qu'énoncé dans la Charte. Cependant, nous n'estimons pas que la paix soit une nécessité imposée par les événements et leur évolution ou dictée par la pression et les influences, mais une approche tendant à établir des relations entre les peuples sur la base de l'égalité et de la justice de façon à préserver les droits et les intérêts légitimes de toutes les parties, garantir leur stabilité et leur permettre de canaliser leurs énergies aux fins de la construction et du redressement. Cette paix est également le cadre qui permet de résoudre les divergences et les différends grâce au dialogue et à l'accommodement - éléments indispensables de la vie collective passée, présente ou future. Cette paix est un choix qui exprime les véritables espoirs et aspirations de nos peuples.

L'invasion par l'Iraq de l'Etat du Koweït - petit pays connu pour son attitude positive à l'égard des problèmes du monde - a causé une douloureuse blessure à la conscience de l'humanité et fissuré en profondeur l'édifice de la sécurité internationale. Elle a placé le monde au-dessus d'un volcan en éruption au moment où il pensait avoir atteint un degré acceptable de consensus en vue de formuler une politique commune au niveau régional et international, capable d'accommoder et d'absorber le mouvement de détente dans notre nouveau monde, ainsi qu'un niveau d'accord raisonnable sur l'importance de résoudre les conflits régionaux brûlants, par le dialogue et des moyens pacifiques.

Le monde a été surpris lorsque les forces iraqiennes ont envahi le Koweït, pays paisible et pacifique qu'une amitié solide et profonde liait à l'Iraq. Les deux pays étaient membres de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation des Nations Unies et de nombreuses organisations régionales et internationales, et la récompense que le Koweït a reçue pour sa noble attitude a été de voir son peuple attaqué et chassé de son propre pays.

L'invasion iraquienne a créé un violent bouleversement dans la société koweïtienne et a totalement perturbé la vie publique à l'intérieur du Koweït. Les affaires se sont arrêtées, les institutions ont été démolies, les biens saisis et toutes les activités financières et économiques ont été paralysées. Des centaines de milliers de Koweïtiens et d'étrangers résidant au Koweït ont dû fuir le pays par

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

crainte du vol, du pillage, des sabotages, des assassinats et des destructions perpétrées par les forces iraqiennes sans parler des maisons mises à sac, des civils innocents désarmés, abattus pour avoir refusé de collaborer avec les forces d'occupation. Tout cela constitue une tentative visant à saper l'Etat, à réduire à néant son peuple et à le rayer à tout jamais de la carte du monde. A cet égard, nous ne pouvons pas méconnaître le sort des milliers de ressortissants étrangers qui ont dû fuir le Koweït et de ceux qui sont détenus comme otages pour former un bouclier humain au mépris des principes moraux et des valeurs humaines.

Cette crise a placé les Nations Unies au premier plan des événements. Le Conseil de sécurité a agi rapidement en adoptant huit résolutions jusqu'à présent, qui exigent toutes le retrait immédiat et inconditionnel des forces iraqiennes du territoire koweïtien et le rétablissement du gouvernement légitime de ce pays. La volonté commune des Etats du monde a été reflétée dans la résolution 665 (1990), qui a exprimé l'insistance de la communauté internationale pour que des sanctions économiques soient imposées à l'encontre de l'Iraq par tous les moyens possibles.

La position du Bahreïn a l'égard de l'agression iraqienne est claire et sans équivoque. Les forces iraqiennes doivent se retirer sans condition du territoire koweïtien; nous ne reconnaissons pas l'annexion du Koweït par l'Iraq pas plus que ses conséquences quelles qu'elles soient mais nous insistons pour que soit rétabli le gouvernement légitime qui était en place au Koweït avant l'invasion tel que représenté en la personne de S. A. le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, Emir de l'Etat du Koweït; les droits des civils dans le territoire du Koweït occupé par l'Iraq doivent être respectés et leur sécurité garantie, leur vie et leurs biens protégés, conformément aux dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949. En outre, nous exigeons que les autorités iraqiennes s'abstiennent d'effectuer tout changement dans les structures démographiques du Koweït, car ceci constituerait une violation du droit international. Nous affirmons le droit légitime de tous les Koweïtiens et autres personnes lésées de recevoir un juste dédommagement pour les pertes et les préjudices encourus et considérons nulles et non avouées les décisions de l'Iraq de fermer les missions diplomatiques et consulaires accréditées au Koweït. Nous lançons un appel à l'Iraq pour qu'il respecte les résolutions du Conseil de sécurité et réponde à l'attitude unanime de la communauté internationale afin de sauvegarder le droit international.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

La crise très grave provoquée par l'Iraq a perturbé sérieusement le système de sécurité régional du Golfe, ce qui représente une violation flagrante des principes des Nations Unies, des normes et pactes internationaux et des dispositions du droit international et des droits fondamentaux de l'homme.

Depuis sa création, le Conseil de coopération du Golfe n'a cessé d'oeuvrer constamment à la coordination des liens politiques et économiques entre ses membres, au développement des capacités propres de leurs peuples et à l'établissement d'une coopération entre ses Etats membres, pour garantir la sécurité et la stabilité dans le Golfe, en coopération avec tous les Etats de la région et grâce à la compréhension et au dialogue, et dans le respect des principes de bon voisinage, de souveraineté territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Toutefois, les risques pour la sécurité résultant de l'invasion iraquienne rendent impérieux que nous réexaminions la question de la sécurité du Golfe sous un jour nouveau, qui serait compatible avec les exigences de la détente et garantirait la protection des intérêts régionaux et internationaux. Je pense, entre autres, à la nécessité de prendre des mesures internationales appropriées en cas de crise, notamment celles prévues au Chapitre VII de la Charte, qui demandent l'application de mesures concertées entre les membres du Conseil de sécurité en cas de menace ou de violation de la paix ou acte d'agression commis contre un Etat Membre des Nations Unies. La condamnation quasi générale de l'invasion par l'Iraq de l'Etat frère du Koweït a démontré qu'il est possible, dans la période de postguerre froide, d'appliquer le système de sécurité collective, d'autant plus que l'Union soviétique et les Etats-Unis sont convenus de la façon de traiter les crises régionales. Le Conseil de sécurité a adopté, avec sagesse et compétence, la résolution 660 (1990) en vertu de laquelle il a exigé que l'Iraq retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces pour les ramener aux positions qu'elles occupaient le 1er août 1990. Devant le refus des autorités iraquiennes de se conformer à cette résolution, le Conseil de sécurité n'a pas hésité à adopter la résolution historique 661 (1990), qui impose des sanctions économiques contre l'Iraq et, plus récemment, la résolution 670 (1990), qui renforce le blocus imposé contre l'Iraq.

La communauté internationale, qui a énormément souffert des effets de la guerre froide et de ses retombées négatives au cours des 40 dernières années, ne saurait tolérer tout manquement à la légitimité internationale en cette période

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

de véritable détente que connaît aujourd'hui le monde. L'occupation par l'Iraq de l'Etat du Koweït a été la première épreuve sérieuse à laquelle a été confronté le nouvel ordre international, puisqu'elle a représenté un écart par rapport à l'atmosphère générale de détente qui privilégie le dialogue et la compréhension dans le règlement des problèmes internationaux, un équilibre des intérêts plutôt qu'un équilibre des forces. Les Etats qui se sont déjà adaptés à ce nouvel ordre international ne sont pas disposés à permettre à une puissance de détourner ces lois. C'est peut-être ce qui explique l'unanimité internationale qui s'est cristallisée aussi rapidement contre l'Iraq et le fait que le Conseil de sécurité ait adopté des résolutions décisives pour affronter la crise et ses graves conséquences.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Sans aucun doute, la réunion au sommet du 9 septembre 1990 à Helsinki entre les Présidents George Bush et Mikhaïl Gorbatchev représente un jalon important sur la voie permettant de jeter les bases d'un nouvel ordre international qui est fondé sur le respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous appuyons pleinement la Déclaration commune du Sommet d'Helsinki, qui a rappelé de nombreux principes fondamentaux, parmi lesquels l'un des plus importants est le fait qu'aucun ordre international pacifique n'est possible tant que de larges Etats peuvent dévorer leurs petits voisins.

Il serait peut-être bon de nous arrêter un instant et de réfléchir à certaines questions qui nous tiennent à coeur étant donné leur importance pour la sécurité régionale et leur incidence sur la vision qu'est la nôtre, de l'avenir de la région dans laquelle nous vivons et de la nation arabe à laquelle nous appartenons.

Le premier point concerne notre refus total, je le répète, d'occuper le territoire des autres par la force ou l'invasion d'un Etat par un autre et son annexion sous la menace de l'emploi des armes. Il s'agit d'une question difficile mais nous ne devons pas éviter de l'aborder et nous ne pouvons pas simplement accepter une position de protestations creuses, qui n'ont aucun fondement et ne produisent aucun résultat. Car si nous agissons ainsi, nous contribuerons de façon intentionnelle ou non à aggraver les dommages que subit la légitimité internationale. Notre but évident devrait être d'empêcher tous événements qui font obstacle à la paix et à la sécurité dans la région du Golfe et d'insister sur l'application dans la lettre et dans l'esprit des résolutions du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous devons rappeler l'importance de souligner le droit qu'a tout Etat d'adopter des mesures légitimes pour sa défense et garantir la sécurité de ses citoyens, conformément à l'Article 51 de la Charte qui traite de la question du droit de légitime défense. A cet égard, je tiens à rendre hommage aux Etats amis et frères qui ont répondu si rapidement à l'invitation du Royaume d'Arabie saoudite à se joindre à lui pour défendre son territoire, c'est-à-dire plus de 22 pays d'Afrique, d'Asie, d'Australie, d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud, qui ont réagi conformément à la légitimité internationale, avec détermination et fermeté, pour décourager l'agression et préserver la paix dans la région du Golfe.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Troisièmement, je tiens à dire que nous sommes convaincus que le Moyen-Orient doit être mis à l'abri de toutes armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques. La réalisation de cet objectif représente un grand pas en avant sur la voie qui est celle de garantir l'avenir des Etats épris de paix de la région et écarter le spectre de la menace nucléaire et chimique qui pèse sur eux. Ceci est une exigence qui émane du droit légitime de ces Etats à se défendre en vue de décourager toute tentative de violer leurs droits inaliénables. Ceci est également conforme aux conceptions, valeurs et tendances de notre époque.

Il y a plusieurs questions politiques, économiques et sociales sur lesquelles sont concentrées notre attention et celle du monde. Je voudrais parler avant tout de la question du peuple palestinien et des souffrances auxquelles l'Intifada a été soumise par les autorités d'occupation israéliennes. Par conséquent, il est impératif que l'on parvienne à un règlement juste et complet de la question de Palestine au moyen de la convocation d'une conférence de paix internationale au Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, conformément aux résolutions 43/176 du 15 décembre 1988 et 44/42 du 6 décembre 1989 de l'Assemblée générale, avec la participation de toutes les parties intéressées ainsi que celle des membres permanents du Conseil de sécurité, afin de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer son propre Etat sur son sol national. La Conférence devrait également insister sur le retrait des forces d'occupation israéliennes des territoires arabes occupés, y compris le Sud-Liban et les hauteurs syriennes du Golan.

S'agissant du Liban, nous constatons avec satisfaction que les parties concernées dans cette crise sont parvenues à l'Accord de Taëf, qui est la base de l'unité nationale. Nous accueillons favorablement la ratification par le Parlement libanais en août 1990 de cet instrument important, et le saluons en tant que mesure historique permettant d'appliquer toutes les étapes de l'Accord, la restitution de l'unité du Liban et la préservation de son indépendance et de sa souveraineté.

Le monde est uni pour dire que la discrimination raciale et la politique d'apartheid représentent une violation flagrante des principes fondamentaux de l'homme et de sa dignité et sont contraires à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le 14 décembre 1989, l'Assemblée générale, à sa seizième session extraordinaire, a adopté par consensus la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe,

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

qui contient les principes permettant d'adopter des points acceptables pouvant mener à l'élimination définitive de l'apartheid en Afrique du Sud.

S'agissant du problème chypriote, nous espérons que des progrès seront réalisés dans le dialogue entre les deux communautés chypriotes sous les auspices du Secrétaire général, pour que l'unité de Chypre puisse être rétablie.

La question coréenne occupe également l'attention de la communauté internationale aujourd'hui étant donné les événements positifs au niveau politique des deux Corées. Nous voudrions rappeler notre appui envers tous les efforts visant à réunir les deux parties de la péninsule coréenne et permettant de concrétiser les espoirs du peuple coréen par la réalisation de l'unité nationale.

Les transformations politiques que connaît le monde aujourd'hui, notamment pour ce qui est de la politique de détente entre les deux superpuissances et la tendance de la majorité des Etats du monde à respecter les dispositions de la Charte et les principes du droit international n'ont pas été répercutées sur la situation économique en détérioration des pays en développement, qui continue d'être aux prises avec d'implacables crises économiques héritées des deux décennies précédentes. Peut-être la crise de la dette, dont les effets négatifs ont commencé à se faire sentir dans le monde au début des années 80, est-elle l'un des problèmes les plus graves auxquels les pays en développement ont été confrontés récemment, étant donné qu'elle les a entraînés dans une récession économique et a placé bon nombre d'entre eux dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations financières. Il y a des indications selon lesquelles les effets négatifs de cette situation économique qui se détériore dans les pays en développement ne se limiteront pas à ces pays, mais déborderont et affecteront également les pays développés.

Nous espérons sincèrement que grâce à la coopération internationale, nous pourrions résoudre le problème de la dette dans le cadre des Nations Unies et que les obligations énoncées dans la Déclaration économique de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la coopération économique internationale et notamment à la reprise de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, seront dûment respectées et mises en oeuvre sans tenir compte des divergences politiques. Nous espérons également que les efforts déployés pour garantir l'adoption de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement seront couronnés de succès.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, cette salle a été le théâtre de nombreux débats et discussions consacrés aux problèmes, aux crises et aux dangers qui assaillent le monde, débats et discussions tenus dans l'espoir d'obtenir l'appui des Nations Unies afin de pouvoir résoudre ces problèmes et d'en maîtriser les causes. Il est arrivé que nos positions sur ces questions convergent, mais la plupart du temps elles étaient totalement différentes.

Si nous sommes aujourd'hui enclins à l'espoir et à l'optimisme, c'est parce que la présente session de l'Assemblée générale a lieu au moment où l'on assiste dans le monde à un relâchement des tensions au sujet de certains problèmes internationaux ainsi qu'à une transformation importante des fonctions de l'Organisation des Nations Unies, gardien fidèle des intérêts du monde et partenaire de poids dans le combat mené pour parer aux dangers qui le menacent. Du coup, l'Organisation est à nouveau à même de jouer le rôle que lui prescrit la Charte : servir de centre de coordination des actions engagées par les nations et de mécanisme pour l'adoption des décisions importantes qu'exigent la préservation de la légitimité internationale et le respect des dispositions du droit international et des principes de justice, avec tout ce que cela suppose de sagacité et d'adresse.

Nous attendons impatiemment le jour où ce monument vivant à la paix, que les auteurs de la Charte avaient rêvé d'édifier, sera achevé, de sorte que l'Organisation puisse avancer d'un pas assuré vers la réalisation de la prospérité et de la richesse pour tous les peuples du monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cet après-midi.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse.

Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. ROCHEREAU DE LA SABLIERE (France) : Dans l'intervention qu'elle a prononcée aujourd'hui, la représentante de la Nouvelle-Zélande a cru devoir mettre en cause mon pays à propos des essais nucléaires souterrains auxquels la France procède sur son territoire en Polynésie.

M. Rochereau de La Sablière (France)

Ma délégation tient à rappeler une nouvelle fois que les expérimentations nucléaires françaises, souterraines je le répète, ne portent en rien préjudice ni aux intérêts des Etats de la région ni à la santé des populations qui y vivent ni à l'environnement, comme plusieurs missions scientifiques internationales ont pu amplement le vérifier sur place. Les études que ces missions ont réalisées sont d'ailleurs à la disposition de tous.

J'ajouterai que la délégation française, lors de l'adoption de la résolution 44/119 F, a eu l'occasion de rappeler, devant notre assemblée, les raisons pour lesquelles mon pays ne pouvait souscrire au Protocole au Traité de Rarotonga. Notre position sur ce point n'est pas modifiée.

Mme WILLBERG (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : La déclaration du représentant de la France ne répond pas, à notre avis, aux points soulevés par le Ministre néo-zélandais au désarmement et à la limitation des armements dans la déclaration qu'elle a prononcée ce matin dans le cadre du débat général.

L'opposition de la Nouvelle-Zélande et des autres Etats du Forum du Pacifique Sud aux essais nucléaires a, depuis des décennies, été régulièrement exprimée dans cette instance et dans d'autres. Nous ne pouvons accepter qu'une région fermement attachée aux principes de la dénucléarisation puisse servir de site pour la mise au point de la technologie des armes nucléaires. La France nous a évidemment déclaré que les essais sont sans danger. Si le programme d'essais d'armes nucléaires mené par la France est aussi sûr que la France l'affirme, pourquoi les essais sont-ils effectués dans notre partie du monde et pas en France métropolitaine?

Nous reconnaissons que la France a fait un effort pour démontrer que son programme d'essais est mené selon des normes élevées de sûreté. Mais il nous en faut plus pour nous convaincre. Nous restons convaincus que ce programme est inacceptable, tant pour ce qui est de conserver la région du Pacifique Sud exempte d'armes nucléaires que pour ce qui est de la menace potentielle que ce programme représente pour l'environnement dans le Pacifique.

C'est pour ces raisons que nous continuons de demander à la France de cesser son programme d'essais nucléaires dans notre région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'observateur de la Palestine a demandé à intervenir pour répondre à la déclaration faite par l'un des orateurs dans le cadre du débat général. Je me propose de lui donner la parole

Le Président

conformément à la résolution 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 et à la résolution 43/177 du 15 décembre 1988, compte dûment tenu de la décision prise par le Président de la trente et unième session et des précédents établis dans des circonstances semblables lors de sessions ultérieures de l'Assemblée générale.

M. TERZI (Palestine) (interprétation de l'anglais) : Les propos tenus par le Ministre des affaires étrangères d'Israël ne manquent pas d'être ironiques :

"Un spectacle merveilleux se déroule sous nos yeux. Des dizaines de milliers de Juifs récupèrent leur identité nationale et viennent rejoindre leurs frères dans leur patrie."

Chacun se souviendra qu'il se référait à ce qu'il venait de dire, à savoir :

"L'Union soviétique a ouvert ses portes aux Juifs..."

et qu'en parlant de transfert massif de personnes, il voulait dire transfert de :

"notre peuple dans son foyer national..."

Je dis que c'est ironique car nous savons tous qu'Israël persiste à verrouiller les grilles des foyers et des biens occupés en Palestine et à empêcher les Palestiniens non seulement de se joindre à leurs frères dans leur patrie mais de rentrer dans leurs propres foyers, leurs propres biens et leurs propres champs et d'y labourer à nouveau la terre et de retrouver leurs propres arbres, qu'ils ont eux-mêmes plantés.

Cela ne constitue pas seulement une violation des droits inaliénables des Palestiniens, c'est une violation des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des principes consacrés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Israël ne respecte pas la condition essentielle à son admission à l'Organisation des Nations Unies. Je veux parler de la question du respect - ou plutôt du non-respect - de la résolution 194 (III). Israël persiste dans ses politiques et pratiques consistant à transférer tous les Palestiniens au-delà du fleuve et à les chasser dans le désert.

Est-il véritablement nécessaire de rappeler l'appui écrasant qu'a recueilli l'appel lancé en faveur de la convocation de la conférence internationale de paix au Moyen-Orient. Je veux parler de la résolution 44/42 adoptée l'an dernier par 151 voix pour. Israël et deux autres Etats ont voté contre cette résolution.

L'Assemblée générale a déjà approuvé un plan de paix où se trouvent spécifiées les directives à suivre pour la réalisation de la paix. Elle a désigné les participants et tracé les espoirs de paix au Moyen-Orient par le biais d'une

M. Terzi (Palestine)

solution juste de la question de Palestine. L'Assemblée générale a, en termes tout à fait clairs, manifesté son appui à l'initiative palestinienne de paix adoptée par le Conseil national palestinien, qui a été proclamé à l'Assemblée générale en décembre 1988 par le Président Yasser Arafat.

L'Assemblée générale a tracé la voie à suivre pour parvenir à la paix au Moyen-Orient. Mais Israël persiste à s'accrocher au plan grotesque qu'il a proposé en mai 1989, plan qui est en fait une réponse négative à la paix - ou plutôt un rejet de l'appel à la paix - lancé par l'Assemblée générale.

Qu'il suffise de rappeler que, lorsque le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a développé le plan israélien, c'est encore Israël qui a rejeté le plan Baker.

Tous les Palestiniens, qu'ils vivent sous la répression et la domination armée d'Israël ou qu'ils soient dispersés à l'étranger, soutiennent à l'unanimité l'Organisation de libération de la Palestine, qu'ils considèrent comme leur seul représentant légitime. Au cas où quelqu'un aurait le moindre doute là-dessus, je demanderai au Conseil de sécurité d'exiger la tenue d'un référendum dans le territoire occupé, sous les auspices du Conseil de sécurité, mais un référendum qui ne se ferait ni dans l'ombre, ni sous la botte ni face aux baïonnettes de l'occupant israélien.

M. Terzi (Palestine)

Nous souhaitons rappeler ce que le Président Bush a dit ce matin, en espérant que cela va se matérialiser. Il a proposé que les Nations Unies nomment un coordonnateur spécial de l'aide relative aux élections. Pourquoi ne pas commencer dès maintenant, en demandant aux Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité, d'organiser et de superviser ces élections dans les territoires palestiniens occupés par Israël. C'est un défi - un défi aux peuples épris de paix, un défi lancé par les enfants héroïques de l'Intifada. Les Nations Unies l'emporteront-elles et seront-elles en mesure d'assurer le déroulement du processus de paix ou, au contraire, permettront-elles à Israël de continuer à exercer sa brutalité contre le peuple palestinien, bloquant ce faisant le processus de paix, et compromettant constamment la paix et la sécurité internationales?

Et, enfin, qu'il me soit permis de répéter ce qui a été dit ce matin :

"Le Seigneur insufflera la force à son peuple. Le Seigneur fera don de la paix à son peuple."

Oui, tous ici sommes le peuple du Seigneur parce que Dieu n'est pas sélectif. Il ne pratique pas la discrimination.

La séance est levée à 19 h 55.